



**DÉLIBÉRATION N°2015-10-02-1
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 2 octobre 2015

**POINT 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
3 JUILLET 2015**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'Éducation ;

VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et
modifiés le 30 janvier 2015 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 27 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'Administration du
3 juillet 2015, tel qu'annexé.

À Nantes, le 2 octobre 2015

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ**

SÉANCE DU VENDREDI 3 JUILLET 2015

PV N°382

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'UNIVERSITE EN ASSEMBLEE PLENIERE DU VENDREDI 3 JUILLET 2015**

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX. Siégeaient à ses côtés : M. Mohamed BERNOUSSI, Premier Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration ; M. Frédéric BENHAMOU, Vice-président Recherche et Innovation et M. Dominique AVERTY, Vice-président Formation et Vie Universitaire.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 25 membres

BELLETTRE Jérôme	Ens. A	POLYTECH Nantes
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
CARON Lise	Ens. B	UFR Médecine et Techniques Médicales
CATALA Michel	Ens. A	UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
DRONNEAU Céline	BIATSS	POLYTECH Nantes
GUEVEL Arnaud	Ens. A	UFR STAPS
ISHOW Eléna	Ens. A	UFR Sciences et Techniques
JOLLIET-EVIN Pascale	Ens. A	UFR Médecine et Techniques Médicales
KERBOURC'H J. Yves	Ens. A	UFR Droit et Sciences Politiques
LABOUX Olivier	Ens. A	Président de l'Université de Nantes
LALLEMENT Claire	Etudiant	UFR Droit et Sciences Politiques
LE FICHANT Françoise	Ens. B	UFR Droit et Sciences Politiques
LELOUREC Hervé	Ens. B	UFR Psychologie
LESTIEN Françoise	Pers. Ext	CARENE
MARTINEZ-VASSEUR Pilar	Ens. A	UFR Faculté des Langues et Cultures Etrangères
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Droit et Sciences Politiques
OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT
POULAIN Frédéric	Pers. Ext.	CCI de Nantes – Saint Nazaire
POUZAIN Yves	Ens. B	IUT de Nantes
RANSON Grégoire	Etudiant	UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
RUAULT Valentin	Etudiant	UFR Médecine et Techniques Médicales
SAMI Taklit	Ens. B	UFR Sciences et Techniques
SUDREAU Philippe	Pers. Ext.	Directeur du CHU de Nantes
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	MEDEF de Loire Atlantique
TRICHET Valérie	Ens. B	UFR Médecine et Techniques Médicales

AVAIENT DONNE PROCURATION : 4 membres

CLERGEAU Christophe	Pers. Ext.	Région des Pays de la Loire
ROUX Jean-Yves	Ens. B	UFR Lettres et Langues
SAI Pierre	Pers. Ext	Directeur général d'ONIRIS
TOUCHARD Mathieu	Etudiant	UFR d'Odontologie

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 2 membres

DANIEL Karine	Pers. Ext.	Nantes Métropole
DIKONGUE Emma	Etudiant	UFR Sciences et Techniques

ARRIVE EN COURS DE SEANCE : 1 membre

DANIEL Karine	Pers. Ext.	Nantes Métropole
---------------	------------	------------------

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
31	25	4	2	1

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

ALLEMAND Michel	Directeur du Système d'Information et du Numérique
BARBU Noël	Vice-président Développement et partenariats économiques
BEZAULT Valérie	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
BIAIS Thierry	Directeur Général des Services
BRANCHEREAU Hervé	Directeur des Affaires Financières
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
DELBART Francis	Directeur du Plan, de l'Immobilier et de la Logistique
DRUE Frédéric	Agent Comptable
KEROUANTON J. Louis	Vice-président du Patrimoine Immobilier
LANCIEN Jean-Michel	Directeur de l'IUT de Saint Nazaire
PENISSON Stéphanie	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
ROUSSEAU Lénéaïc	Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social
TEXIER Stéphanie	Directrice Générale Adjointe des Services
TRICHET Francky	Vice-président aux Ressources Numériques
VADE Corinne	Chef de Division Chargé de l'Enseignement Supérieur - Rectorat

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 5 juin 2015
2. Informations générales
3. Approbation du Schéma Directeur du Numérique de l'Université de Nantes (après examen par la CPCA)
4. Approbation du Schéma Directeur de l'Immobilier de l'Université de Nantes (après examen par la CPCA)

AFFAIRES BUDGETAIRES

5. Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2016 (après examen par la CPCA)

RESSOURCES HUMAINES

6. Approbation de la Charte de Gestion des Personnels Contractuels (après avis du CTE et examen par la CPCA)
7. Approbation de la liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Charges Administratives (PCA) au titre de l'année universitaire 2015/2016 (après avis du CTE et examen par la CPCA)

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

8. Approbation de modifications des Statuts de l'IEMN-IAE

FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE

9. Approbation du principe de répartition des droits universitaires pour l'année 2015/2016
10. Approbation de demandes de modification ou de création de maquettes Licence, Master et Doctorat (après avis de la CFVU et examen par la CPCA)

AFFAIRES FINANCIERES

11. Approbation de tarifs, dons et subventions (après examen par la CPCA)
12. Règlement d'attribution de prix :
 - 12.1. Approbation du règlement d'attribution de prix présenté par l'UFR STAPS
 - 12.2. Approbation de règlement d'attribution de prix présenté par l'UFR de Pharmacie

AFFAIRES JURIDIQUES

13. Présentation du bilan annuel des sections disciplinaires
14. Questions diverses

LE PRÉSIDENT ouvre la séance à 8 heures.

POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 JUIN 2015

En l'absence de remarque, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 29 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 5 juin 2015.

POINT 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Reporté

POINT 3 : APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR DU NUMERIQUE DE L'UNIVERSITE DE NANTES (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

LE PRESIDENT souligne que ce schéma est d'une grande importance et va engager l'Etablissement pour une durée assez longue. En effet, on pense souvent le numérique comme synonyme de technologie ou de pédagogie mais il faut aussi penser révolutions numériques de nos sociétés qui vont impacter le fonctionnement de l'Université. Il faut parler du numérique aussi en terme technologique, car c'est un élément qui bouscule les usages et les hiérarchies et qui décroïssonne. C'est probablement un élément qui lutte contre le déterminisme social. Il souhaite avoir une réflexion avec les administrateurs, en profondeur afin d'analyser ces divers points, après la présentation.

M.BERNOUSSI rappelle la démarche participative qui a impliqué environ 5000 personnes au niveau de l'Etablissement. Ce Schéma Directeur du Numérique porte un certain nombre d'axes politiques forts avec 60 % des projets centrés sur l'étudiant. Il s'agit tout d'abord d'effacer la fracture numérique et développer l'égalité en termes d'équipements et d'usages. Le troisième axe fort est l'innovation, dans tous les domaines, qui doit être ouverte et inclusive. Il doit aussi y avoir une intégration dans les territoires, pour renforcer la place de l'Université comme acteur des territoires. Enfin, il faut répondre aux campus de demain et aux enjeux de l'avenir avec des systèmes d'information urbanisés qui doivent répondre aux exigences attendues.

M.ALLEMAND présente le document. Ce travail a débuté il y a un peu plus d'un an et a impliqué un grand nombre d'acteurs de l'Université, dans une démarche volontairement collaborative, afin que tout l'Etablissement et sa périphérie, soit concerné par ce schéma. Ce n'est pas une fin en soi, même s'il constitue une étape importante, puisque ce Schéma Directeur prévu pour la période 2015-2020, sera réactualisé chaque année. Ce document n'est pas figé pour les cinq années. Le travail se poursuit et chaque année des besoins nouveaux apparaîtront. Il a été réalisé avec l'aide d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, la société Kurt Salmon. Il précise que l'Etablissement s'est mobilisé ainsi que la Région, le CHU et les différentes collectivités, l'idée étant de prendre en compte tous les besoins internes et externes à l'Université.

Il ressort de ce travail un certain nombre d'initiatives regroupées en quatre grandes thématiques : une spécifique à l'étudiant qui concerne la formation et la pédagogie avec 11 initiatives, une spécifique à la Recherche avec un peu moins d'initiatives mais plus structurantes en terme de gestion, une qui concerne la gestion de l'Etablissement et le pilotage avec 6 initiatives majeures et enfin un certain nombre d'initiatives transversales. Les principaux bénéficiaires, comme l'a rappelé **M.BERNOUSSI**, sont les étudiants avec 60% des initiatives qui les concernent.

Afin de réaliser l'ensemble de ces initiatives, il faut des ressources financières et humaines. Il a été identifié avec l'équipe de direction de l'Etablissement, un besoin d'effort supplémentaire pour ces nouveaux projets, de l'ordre de 18 à 20 millions d'euros, en comptant les ressources humaines. Ce n'est pas si important que cela au regard d'autres Etablissements, puisque des choix ont été faits et qu'il y a déjà au sein de l'Etablissement des choses structurantes qui fonctionnent, comme le data center ou encore le réseau. Le choix du SIRH et de la solution Cocktail est aussi moins coûteux que les solutions proposées par l'AMUE.

Dans cet effort financier il ne faut pas oublier et inclure les besoins récurrents, c'est-à-dire le maintien en condition opérationnelle de l'existant, ce qui représente environ 2 millions d'euros par an : il s'agit des besoins de renouvellement de matériel informatique, audiovisuel, pédagogique et

administratif des Composantes et des services centraux, et toutes les phases de déploiement de la TOIP qui s'achèveront avec la fin du Campus Terre. Beaucoup d'opérations sont liées au Schéma Directeur de l'Immobilier. Pour information, ces dernières années ce budget a été alimenté d'une part par l'autofinancement de l'Etablissement et sa capacité à dégager des ressources, pour environ 1.5 millions d'euros, par la Région pour environ 900.000 euros, par le CPER pour 150.000 euros en 2015 et par d'autres demandes ponctuelles auprès de l'Etat (pour le data center) ou des collectivités locales (Nantes Métropole pour le renouvellement des matériels). L'objectif est de pérenniser et de développer ces sources de financement et d'arriver à terme sur un budget de l'ordre de 4.5 millions d'euros par an.

S'agissant des ressources humaines, des constats ont été effectués et des déficits de ressources ont été constatés ainsi que des pics de charge et de tensions dans certains domaines. 45 personnels sont affectés en temps plein sur des missions de projets transversaux, et 90 affectés sur des missions de support de proximité dans huit services d'assistance de proximité. Des propositions sont faites dans ce document. Il y a tout d'abord le maintien des services d'assistance de proximité en les regroupant par grands pôles et en positionnant un lien fort et structuré avec la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN), que ce lien soit fonctionnel ou hiérarchique. Sur les trois grands types de besoin, il faut les distinguer. Pour les compétences qui peuvent exister en interne ou qu'il faudra créer au moyen de formations, il est proposé de faire des appels formalisés à volontaires dans les services de proximité pour mener les projets, seulement en y participant ou en étant chef de projet. Pour les compétences qui n'existent pas en interne et qui sont des besoins pérennes, le portail web collaboratif étant le domaine essentiellement concerné, il est proposé de renforcer les équipes en personnel. Pour les besoins plus ponctuels en compétences particulières qui n'existent pas en interne, il est proposé de faire appel à de l'Assistance à Maîtrise d'Œuvre en externe.

Il faut piloter ce schéma et le gérer à plusieurs niveaux, notamment celui de la stratégie et aussi au niveau de chacun des projets. Une gouvernance du Schéma Directeur du Numérique est aussi proposée avec un Comité de Direction au niveau stratégique, qui aura pour rôle d'arbitrer les grandes masses et qui fera le lien avec les instances de l'Université notamment le Conseil d'Administration. Un Comité de Pilotage restreint sera mis en place, pour suivre la vie au jour le jour du Schéma Directeur, qui s'appuiera sur un Comité de Pilotage beaucoup plus élargi, qui tiendra compte de l'ensemble des besoins et qui lui, instruira annuellement et régulièrement les demandes d'évolution et les demandes d'arbitrage des groupes projets. Au niveau opérationnel pour chacun des projets, il faudra travailler en mode projet, avec un chef de projet fonctionnel et un chef de projet informatique. Un certain nombre de commissions thématiques sont aussi proposées, ce sont des structures qui existaient déjà et ont montré leur utilité, afin d'analyser notamment des aspects équipements informatiques, des aspects pédagogiques ou encore des aspects sécurité.

M.LELOUREC fait remarquer que, sur le résultat il n'y a rien à dire. Il émet une réserve sur l'utilisation de ces sociétés, comme Kurt Salmon et il s'interroge sur l'apport et le coût de cette collaboration. **M.BIAIS** précise qu'il s'agit d'un regard externe apporté sur l'organisation de l'Etablissement. Le financement de cette prestation était assuré au travers du Pacte de Progrès Concerté (PPC) avec la Région. Cette société a été sélectionnée après appels d'offres et a des références solides ainsi que des données comparatives importantes, puisqu'elle a été amenée à travailler pour plusieurs universités. Ceci a permis de situer l'Université par rapport aux autres établissements, à la fois sur les éléments, où il fallait progresser et sur ceux où l'Université avait pris de l'avance. Ce fut une intervention ciblée et la qualité du rendu est à souligner. On peut se poser la question de la plus-value de ce genre de prestataire externe mais là, c'était vraiment nécessaire et l'animation de la démarche participative, le recueil, l'animation des focus groupes, des ateliers thématiques, n'auraient pu être fait en interne, car il n'y avait pas les ressources internes nécessaires pour mener une démarche de cette ampleur. Il y a eu beaucoup de concertations et d'écoutes vis-à-vis des utilisateurs car c'était un véritable pari que de recueillir les besoins réels des usagers du système d'information. **M.ALLEMAND** souligne qu'il y a un aspect technicité. L'Etablissement n'a pas travaillé qu'avec la société Kurt Salmon, il y a eu aussi la société GFI Consulting. Il y a un certain nombre de cabinets qui sont compétents et spécialistes dans le domaine des audits systèmes d'information, des schémas directeurs du numérique. Pour réaliser des ateliers et mobiliser des personnes, il faut une certaine technicité et surtout, il faut beaucoup de temps. L'impact sur les ressources humaines de ce type de travaux, n'est pas négligeable. Il n'y avait aucune ressource en interne pour pouvoir le réaliser. Il précise aussi qu'il lui semblait délicat d'être à la fois juge et partie et un audit sur son propre fonctionnement est plus objectif quand il est réalisé avec une vision extérieure. **M.ALLEMAND** souligne que le document ne provient pas de Kurt Salmon, mais est une production de l'Université de Nantes. Il a été construit à partir d'un certain nombre d'éléments fournis, suite au travail entre le prestataire et les équipes de l'Université, avec la prise en compte de toutes les demandes.

MME CARON tient à souligner que si 60% des initiatives sont à destination des étudiants, ce n'est pas la technologie qui va apporter le contenu. Il est mentionné dans le document que cela va améliorer la formation, et la rendre plus qualifiante, or elle estime que ceci n'est pas du tout démontré. Ensuite, elle s'interroge sur l'aspect mutualisation de services qui est plusieurs fois mentionnée. Sur les Maîtrises d'Œuvre (MOE) et les Maîtrises d'Ouvrage (MOA), elle trouve qu'il y a trop peu d'indications alors même qu'il s'agit d'un élément important. **M.ALLEMAND** précise que les MOE sont ceux qui réalisent et les MOA sont plus des fonctionnels métiers. Dans chaque projet, par exemple pour un projet de gestion de Ressources Humaines, le MOA sera un spécialiste Ressources Humaines et en face il y aura une équipe technique informatique de maîtrise d'œuvre pour réaliser la partie numérique et informatique du projet. **MME CARON** souhaite savoir concrètement ce que cela signifie car elle estime avoir trop peu de données. Il a été évoqué le fait d'avoir recours à des personnels, notamment deux ETPT pour certaines missions. **M.ALLEMAND** souligne qu'il y a deux aspects de MOE. D'une part, il y a des projets réalisés avec de la MOE interne, c'est-à-dire avec l'ensemble des personnels qui travaille à l'Université dans le domaine informatique, qui feront, soit du paramétrage d'application soit de l'incrémentation de solutions soit du développement spécifique d'application ou d'outil particulier, pour offrir les outils qui permettront de réaliser les projets des fonctionnels. Il ne faut pas réduire ce domaine à l'informatique car il y a aussi des aspects audiovisuels et travail collaboratif, à prendre en compte dans de nombreux projets. Pour pouvoir utiliser les outils, il faut nécessairement des personnels qui puissent les installer, les paramétrer, les faire vivre, et les construire. Il y a des compétences en interne, qui vont réaliser ces tâches, et qui les réalisent même depuis des années. D'autre part, en fonction du projet, il y aura aussi des MOE externes soit dans les locaux de l'Université soit par une prestation extérieure pour un développement spécifique. Il prend l'exemple de l'application mobile « Université » qui est souhaitée, il n'y a aucune compétence en interne pour la réaliser. Le développement sera donc fait par une société externe via un appel d'offres classique.

M.POUZAINT souhaite faire une intervention d'ordre général au travers de la structuration du Schéma Directeur du Numérique, et notamment sur le « numérique à l'Université ». Le service actuellement offert aux usagers, personnels et étudiants, est globalement de qualité. Il faut rappeler les points forts, ce qui ne signifie pas pour autant qu'il ne faut pas tenter de faire mieux. S'agissant des personnels, il y a un fonctionnement sur un service transversal qui n'est pas si facile à animer. La qualité des conditions de travail peut toujours être améliorée, mais globalement, il tient à souligner que ce n'est pas un service où il y a le plus de remontées de collègues en souffrance. Ce sont certes des points de vigilance mais ils méritent d'être notés. Il n'est pas spécialiste du numérique, mais il est bien évident que le numérique va impacter l'ensemble des conditions de travail et du fonctionnement et ce ne doit pas être le seul point d'entrée par rapport au fonctionnement et à l'organisation de l'Université. Il estime que le fonctionnement de l'Université ne doit pas être vu que sous l'angle du numérique, ce qui serait un mauvais prisme. C'est certes un domaine important qui va structurer un certain nombre de procédures et d'organisations, mais il ne faut pas les envisager sous le seul prisme du numérique pour aborder le fonctionnement de l'Etablissement. Enfin, il souligne une faiblesse du dossier liée aux finances. Il remarque un autofinancement à hauteur de 2.5 millions d'euros, ce qui à son sens est une faiblesse. Aujourd'hui, il va falloir autofinancer les locaux et les équipements pédagogiques, dans un contexte rempli d'incertitudes financières ; il faut rester vigilant sur l'exécution du plan numérique. L'équipe de direction de l'Université n'est pas responsable des finances qui lui sont attribuées par le gouvernement mais le projet fait beaucoup appel aux financements propres qui vont être difficiles à soutenir dans le contexte budgétaire actuel. **LE PRÉSIDENT** souhaite revenir sur l'autofinancement et souligner que l'Etablissement a un Schéma Directeur du Numérique car l'Université a réussi à le développer. En effet, il n'y aurait pas pu avoir un tel schéma en 2012. C'est parce que l'Etablissement a fait des efforts et que la situation est assainie, qu'il peut y avoir un tel développement du numérique, en majorité pour les étudiants. Il faut remercier l'Etablissement de ces efforts ce qui permet d'envisager des projets et des prospectives.

MME ISHOW tient à signaler, même si elle reconnaît ne pas connaître toutes les universités, de par les contacts qu'elle a eus avec de nombreux collègues, que l'Etablissement est très en avance dans le domaine du numérique, avec un support apporté aussi bien aux étudiants qu'aux enseignants notamment pour ce qui concerne les accès à distance, l'organisation de web conférences ou encore dans le côté novateur des échanges de documents. Elle remarque aussi que les enseignants de l'Université de Nantes bénéficient du CCIPL dans le domaine du calcul intensif, là où certaines universités comme Rennes n'y accèdent pas. Ceci est stratégique au niveau Recherche et avancées fondamentales. Elle souhaite que l'effort investi se poursuive à ce niveau et tient à souligner l'accompagnement qui est présent et dont elle a largement profité.

MME OBLE souligne qu'elle s'accorde sur l'idée que le numérique permet en effet une complémentarité en termes de pédagogie. Elle trouve les exemples cités dans le document très intéressants sur le volet international, sur la collaboration, sur la visibilité de l'offre de formation à travers le site de l'Université. Ce qui lui pose plus de problème, c'est lorsque elle lit que le numérique va se substituer à des formations en présentiel et notamment sur les MOOC. D'autant plus que dans le recrutement, les exigences sont un diplôme et une qualification. Les MOOC ne permettent ni un retour à l'emploi ni une insertion dans l'emploi. Or les MOOC vont être utilisés aussi bien en formation continue, qu'en formation initiale. Elle explique qu'il y a beaucoup d'abandon et que, personne ne peut attester que la personne qui reçoit la certification, est bien la personne qui a suivi la formation par le biais des MOOC. S'agissant du numérique, il est écrit dans le document qu'il va permettre une régulation de l'offre de formation par une baisse des coûts et va avoir un impact sur l'évolution des métiers d'enseignants. **LE PRÉSIDENT** souligne qu'il ne faut pas penser que le numérique va se substituer à quoi que ce soit. Il ne s'agit pas de remplacer des cours par exemple. Il s'agit d'offrir quelque chose de pluriel avec des modes d'enseignement différents adaptés à des profils d'étudiants et des profils de formation différents. Il ne faut plus laisser les choses en silo, et faire la même chose pour tout le monde, comme cela se fait depuis des années. La question qui se pose aujourd'hui, certains se la sont posées, il y a 30 ans. L'enseignement supérieur français a 30 ans de retard sur des formations hybrides, en présentiel, à distance, ou les deux. Ce qui importe, c'est la capacité d'offrir des formations diverses, sur la forme et sur le fond. **MME OBLE** souligne que la formation a quand même pour but l'insertion professionnelle et que si elle n'est pas reconnue par les entreprises, dans les modes de recrutement, cela pose un énorme problème. **M. TRICHET** souligne que la certification adossée aux MOOC n'est pas systématique et estime que ce n'est pas forcément une bonne chose. Il explique qu'il croit beaucoup en l'hybridation en particulier pour certifier effectivement une acquisition de compétences ou de connaissances. Les deux sont complémentaires et on peut imaginer intégrer des dispositifs pluriels d'artefact numérique au service d'une pédagogie rénovée, pas seulement des MOOC. Pour autant, la qualification et la certification peuvent se faire par la suite en présentiel. Sur l'aspect financier, il pense qu'il ne faut pas raisonner ici à l'échelle de l'Etablissement, mais sur un périmètre beaucoup plus global. Alors il y aura des gains, à condition de mutualiser à l'échelle d'un périmètre qui peut être ici sur le Campus Nantes, plus global sur le territoire de la ComUE, voir encore plus global sur des dispositifs très ciblés avec des récurrences à l'échelle nationale. Il peut y avoir des gains efficaces sur des formations. Il rappelle que la finalité n'est pas, comme l'a rappelé **LE PRÉSIDENT**, de substituer, mais de rendre hybride et répondre aux attentes des étudiants qui à un moment donné, voient bien que cette transition numérique impose de « « nouveaux dispositifs d'enseignement » plus adaptés aux modes de vie et à la temporalité des processus d'apprentissage des étudiants.

M. MENUET revient sur les services d'assistance de proximité. Il souligne qu'en tant que personnel du premier service d'assistance de proximité, sur le Tertre, il constate au bout d'un an et demi de fonctionnement, que le lien entre la DSIN centrale et les pôles doit être très fort. Il faut aussi que le lien soit fort entre les pôles et les UFR où travaillent les informaticiens. Il n'a pas de doute sur le schéma directeur du numérique puisqu'il y a une obligation d'aller encore plus vers l'avant. Mais il doute de l'organisation. Il faut selon lui que la DSIN centrale émette les grandes lignes, notamment concernant les règles de sécurité, et que les pôles ne gèrent que les besoins des Composantes, tout en faisant partie de ces Composantes. L'organisation technique du Tertre devrait être la même partout et il craint que ce ne soit pas le cas, alors même qu'il entrevoit une organisation différente en Santé. Il doute de l'obligation qu'auront les services d'assistance de proximité, d'adopter les règles édictées par la DSIN. **LE PRÉSIDENT** s'engage sur l'évaluation et la cohérence de ce qui est mis en place. **M. BIAIS** souligne que ce Schéma Directeur est assez innovant aussi de ce point de vue là puisqu'il permet de renforcer le lien et la collaboration entre la DSIN et les différents services d'assistance de proximité, qui auront vocation à être organisés et coordonnés à l'échelle des pôles de l'Etablissement. Des projets transversaux sur la base d'appel à volontariat, pourront être portés par des informaticiens qui font partie de ces services de proximité. Ceci est extrêmement positif et va renforcer la cohésion et la solidarité entre les équipes de la DSIN et les services de proximité. Une organisation ne peut pas être imposée, et il faut susciter l'adhésion autour de sa mise en place. Il a été tenu compte des spécificités et de l'histoire. Un équilibre a été trouvé et socialement, c'est important. Dans tous les cas de figure les services de proximité feront l'objet d'un double rattachement fonctionnel et hiérarchique à la Composante et à la DSIN.

M. BROCHARD remercie pour la présentation. Il souligne qu'il a déjà évoqué plusieurs fois en Conseil d'Administration, la mise en place de ce Schéma Directeur, estimant que ce document manquait singulièrement à l'Université de Nantes, alors même que d'autres universités de la région avait déjà leur propre Schéma Directeur du Numérique. Ce Schéma Directeur est ambitieux et

comporte de nombreux axes positifs, d'un côté pour les étudiants notamment l'arrivée du WIFI très haut débit qui avait été à plusieurs reprises demandés par les étudiants en Sciences. Il contient aussi des procédures relativement claires sur la conduite de projet. Dans le guide de projet, il revient sur la conduite au changement et estime que c'est un domaine très important : en effet lorsqu'un nouvel outil arrive, il est primordial de conduire le changement par rapport aux usagers. Il y a quelques années, il se souvient que lors de l'arrivée de SIFAC, le passage au nouveau logiciel avait été très dur. Avec le passage à SIFAC 2 très prochainement, il lui semble important d'avoir une bonne conduite au changement. Le retour des commissions thématiques qui avaient disparues en 2012, lui semble très positif, notamment celle qui s'occupe de l'équipement des UFR en matériel informatique et audiovisuel de façon à ne pas avoir comme dans les dernières années du matériel qui est livré mais qui ne correspond pas aux besoins réels de la Composante. S'agissant de la gouvernance, et plus particulièrement du Comité de Pilotage élargi, lui semble une bonne chose avec des membres du Conseil d'Administration. Il s'interroge sur la partie « help desk / support desk » pour les interventions de niveau 0 à 1 avec un objectif de résolution de 50% des demandes, et souhaite savoir de quelle manière il sera mis en place. **M.ALLEMAND** précise qu'un groupe projet sera constitué et fera partie des appels à volontaires dans les Composantes, puisqu'un projet de ce type-là ne peut être mené et piloté que par des personnels en fonction dans les services de proximité.

M.TRICHET souhaite pour conclure, replacer cet engagement et cette politique pleinement volontariste de l'Etablissement, de considérer que la transition numérique qui est plutôt une transformation naturelle de toute la société, est une réelle opportunité. Il y a des interrogations car il s'agit d'univers inconnus et mal maîtrisés dans des contraintes budgétaires plutôt resserrées. Ce Schéma Directeur incarne vraiment cette volonté de vouloir saisir cette opportunité de la transition numérique, et de faire un numérique pour tous, inclusif et ouvert. Il y a aussi des opportunités d'innovation accompagnées par les personnels, et les étudiants. Il précise que ce qui lui importait avant tout, était de remettre les étudiants dans le cœur du dispositif. De la même façon, il a une réelle exigence d'égalité en considérant que le numérique est un accélérateur d'égalité réelle : comme le coffre-fort numérique, ou encore les plateformes d'insertion professionnelle. On a la chance, ici sur le territoire nantais et aussi sur le territoire régional, de pouvoir mettre en place cette pépite, très regardée au niveau national. Aujourd'hui cette continuité d'une plateforme d'insertion n'existe pas. Il faut être fier d'être à l'origine de cette innovation qui se doit d'être très ouverte. C'est dans l'air du temps et même une obligation de devoir travailler avec ces partenaires proches qui sont aussi du monde du privé. Il y a cette dynamique d'avoir des dispositifs d'incitation à l'innovation en étant accompagné par les start-up de la French Tech nantaise. On a la chance d'avoir sur le territoire nantais des personnes réellement impliquées dans cette démarche. Il y a aussi la nécessité de créer un « learning center » pour essayer de concentrer les efforts, les ressources et mutualiser les compétences pour accompagner encore une fois les enseignants-chercheurs sur cette transition numérique. Sur l'attractivité, il précise qu'il a fallu incarner dans ce Schéma Directeur, l'opportunité d'avoir un territoire très attractif, sur tous ces enjeux et d'avoir une alliance des territoires qui aujourd'hui doit être confirmée et amplifiée via le prisme numérique. La volonté de mettre en réseau les territoires apprenants sur le grand ouest, en les accompagnant de dispositifs de communication à distance, est fondamentale pour attirer les meilleurs chercheurs. Ce Schéma ambitionne des grands projets pour l'avenir, pour l'attractivité et le rayonnement de l'Université de Nantes, à l'échelle nationale et internationale et accompagne tout autant des projets du quotidien.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 26 voix pour et 4 abstentions, le Schéma Directeur du Numérique de l'Université de Nantes.

POINT 4 : APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'IMMOBILIER DE L'UNIVERSITE DE NANTES (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

M.KEROUANTON présente le Schéma Directeur de l'Immobilier et de l'Aménagement de l'Université de Nantes. Il tient à remercier **M.DELBART** et les services de la Direction du Plan, de l'Immobilier et de la Logistique, pour le travail considérable et fondamental, mené pour arriver à ce document. Ce travail a été très technique et basé sur le moyen et le long terme. La philosophie de ce document est basée sur des durées assez longues, allant jusqu'à 15 ans pour certains projets, ce qui correspond à la temporalité de l'immobilier. Un schéma immobilier doit tenir compte aussi de la réalité des travaux immobiliers qui sont généralement d'une dizaine d'années. Ce Schéma doit être remis à jour régulièrement dans cette perspective de temporalité.

Il rappelle que l'Université dispose de 400.000 m² de surface plancher, ce qui fait environ un ratio de 10 m² par étudiant, ce qui correspond aux ratios nationaux. Il y a des disparités importantes entre Composantes. Il y a 40 % de surface dédiée à l'enseignement et 20 % à la Recherche. Il précise qu'il y a des discussions pour les ESPE basés au Mans, à Laval et à Angers, pour que ces sites soient raccordés à ces universités et qu'ils puissent sortir de l'inventaire de l'Université de Nantes. Il a fallu prendre en compte l'évolution du parc immobilier depuis 20 ans avec des plans nationaux comme « Université 2000 », avec un accompagnement de l'ensemble des besoins universitaires par l'Etat. Il y a aussi eu une forte augmentation démographique qu'il faut aussi intégrer. Une grande augmentation de surface impacte le fonctionnement. Il rappelle qu'un bâtiment construit, représente 20 % à la construction et 80 % en fonctionnement tout au long de la vie. Il y a une responsabilité collective avec les partenaires d'intégrer cette dimension-là. Il faut aussi prendre en compte les dépenses énergétiques et faire en sorte qu'elles n'augmentent pas. Le parc immobilier de l'Université va assez bien et il faut le souligner, même si il y a des bâtiments où il y a des choses à faire.

La nouvelle politique immobilière est moderne et dynamique et reprend la notion d' « habité », c'est-à-dire être dans un lieu, en user de manière consciente et collective. L'enjeu est d'être sur une réelle notion de partage et de compréhension de l'usage. Tout ceci passe dans le cadre de la maîtrise des coûts, par la maîtrise des surfaces et donc la nécessité très fortement portée par le Ministère, de la réhabilitation. Tout ceci doit contribuer à l'attractivité et la fonctionnalité des Campus. Il s'agit aussi d'inscrire la gestion du patrimoine dans une logique d'investissement durable voir même de développement durable. Pour cela, il y a un travail étroit à mener avec la Direction de la Qualité et du Développement Durable, notamment sur la transition énergétique, qui est un enjeu fondamental du XXI^{ème} siècle.

Il y a aussi toute une réflexion sur le schéma directeur énergie fluide qu'il faut appréhender en parallèle et qui est en cours d'élaboration. Il sera intégré une fois terminé, à la dynamique immobilière.

Il y a dans ce Schéma Directeur de l'Immobilier, des projets structurants pour l'avenir des territoires. En lien avec la transition numérique évoquée dans le précédent point, il expose l'expérimentation en échelle 1, que constituera bientôt, dans le cadre du Campus Prometteur, le pôle universitaire interdisciplinaire dédié aux cultures numériques qui sera donc localisé sur le Quartier de la Création et dont il va choisir l'équipe d'architecture très prochainement. Il évoque aussi le Quartier hospitalo-universitaire qui accueillera 6000 étudiants en santé sur l'île de Nantes au moment où le CHU sera transféré. L'implantation de ces nouvelles facultés sur l'île de Nantes est très importante à comprendre car l'enjeu est assez fort pour l'avenir. S'agissant du site de Saint Nazaire, il revient sur le fameux projet sur les activités d'enseignement supérieur regroupées sur un seul site. Il y a sur Saint Nazaire une chance de disposer d'un ensemble de formations et de recherche qui forment un véritable campus technologique, qu'il faut mettre en cohérence.

Il y a d'autres projets structurants pour le territoire, mais qui, pour des raisons de lisibilité sont inscrits sous le libellé « attractivité des campus », comme l'ensemble de réhabilitation du campus sud Tertre. Le Tertre est un ensemble complexe. Outre le grand projet Nouveau Tertre, il y a aussi le STAPS dont les besoins sont grandissants et qui vont être accompagnés le mieux possible, le pôle académique des sciences et des techniques avec tout un projet autour de la Lombarderie, avec un schéma directeur propre qui est en cours d'achèvement, mais aussi la façon dont il faut travailler à la mise en abandon du site Joffre progressivement. Il faut aussi tenir compte de la réhabilitation des Bibliothèques Universitaires, vieux projet qui est de nouveau d'actualité avec le CPER actuel. Il y a aussi tout un travail de mise en cohérence des infrastructures sportives. Enfin, il faut repenser l'organisation des services centraux sur le site Loire, en lien avec la réflexion sur le secteur Santé.

Pour tous ces projets, il faut veiller à ralentir la course exponentielle de l'immobilier qui était légitimement liée, il y a quelques années, à la courbe démographique des années 2000. On considère qu'avec ce schéma, la quasi-totalité des équipements est renouvelée mais ce n'est pas totalement fini. Il s'agit d'une adaptation progressive. Il va y avoir de grosses opérations nouvelles mais aussi du remplacement. Sur la question de la transition énergétique, il rappelle l'attention qu'il faut porter à l'usage notamment de la climatisation, qui doit être utilisée avec modération, car les questions de dépenses énergétiques sont fondamentales. Tous les efforts sur la transition énergétique sont tendus et permanents.

S'agissant des hypothèses budgétaires, il rappelle la déception liée aux annonces du dernier CPER qui n'est pas satisfaisant mais avec lequel il faut travailler malgré tout. Le travail avec les collectivités locales est en cours pour trouver des solutions différentes sur certains projets. Il y a une masse d'investissement assez importante pour les cinq années à venir et qui sera encore plus importante, justement à cause des nouvelles facultés de Santé, pour accompagner le déménagement

du CHU sur l'île de Nantes. Il estime que l'Etablissement sera mieux équipé à ce moment-là et cela permettra de raisonnablement baisser les dépenses à compter de 2025. Il faut aussi absolument maintenir les dépenses de maintenance lourde.

M.BIAIS tient à souligner en complément des propos de **M.KEROUANTON**, le travail énorme réalisé par les services, notamment la Direction du Plan, de l'Immobilier et de la Logistique. Dans les années qui viennent, les compétences de cette Direction vont être renforcées et ainsi consolidées, pour pouvoir porter l'ensemble des projets sur lesquels l'Etablissement s'est engagé. Il faudra être accompagné par la Métropole sur les questions foncières. L'Etablissement a des projets structurants pour le territoire qui ne pourront se déployer que s'il y a une avancée sur les questions foncières. Il y a un travail étroit à mener avec la Métropole et la SAMOA.

M.SUDREAU remercie pour la qualité de cette présentation et la vision qu'il apporte. Il souligne qu'il y a quelques jours ont été dévoilés les contours du futur CHU de Nantes. Il souhaite insister sur l'importance du quartier hospitalo universitaire et rappelle qu'il est majeur qu'au-delà de l'opération seule sur le CHU, il y ait une véritable dynamique et que soit réalisée cette unité de lieu enseignement-recherche. Il appuie les propos de **M.BIAIS** et souhaite que les actions concrètes se fassent maintenant que la mécanique du CHU est lancée, avec un calendrier de démarrage des travaux pour 2018. C'est un point capital pour la réussite de ce projet.

MME JOLLIET s'accorde avec les propos de **M.SUDREAU**. Les équipes ont travaillé sur la préparation de cette nouvelle faculté en Santé, dans l'optique d'une faculté dynamique utilisant des moyens pédagogiques nouveaux, permettant un dimensionnement raisonnable. Techniquement et concrètement sur le plan de la construction, de l'utilisation de cette nouvelle faculté, elle explique que tous les acteurs sont en marche constructive. Il faut profiter de la locomotive que représente le lancement du projet hospitalier, pour se caler dans cette dynamique et accompagner ce qui est depuis le début, l'association logique du trépied « formation-recherche-soin ». L'idéale situation actuelle du centre Loire, avec une faculté de médecine accolée au CHU, ne peut être maintenue du fait de la vétusté de l'ancienne faculté représentée par les passerelles qui existent entre l'hôpital et la faculté. Il faut nécessairement une proximité de lieu entre les IRS 2020, IRS 2, IRS Campus afin que les chercheurs et les étudiants puissent naviguer entre les trois activités.

MME DANIEL revient sur la question immobilière et l'accompagnement de la Métropole. A travers le dispositif « Campus Nantes », un des objectifs était d'intégrer la dimension foncière et urbaine dans la prise en considération des enjeux universitaires. Ceci est fait de différentes manières, avec chaque établissement, mais aussi de façon décentralisée sur chacun des cinq sites au plus près du territoire, de la Chantrerie à l'IRT situé à Bouguenais, en passant par le Tertre et le nouveau quartier de l'île de Nantes. Il y a des enjeux spécifiques sur ce quartier hospitalo-universitaire ainsi que sur le Quartier de la Création, mais elle ne veut pas que ces enjeux fassent oublier le travail actuellement mené par exemple à la Chantrerie qui concerne aussi l'Université de Nantes. C'est une dimension nouvelle et importante pour la Métropole, car c'est la première fois que sont considérés de manière simultanée, les différents enjeux universitaires portés par les services dédiés et les enjeux urbains portés par les directions travaux dédiées. Se tiendra aujourd'hui pour la première fois, la Commission Logement, et elle mesure combien est importante la question du logement étudiant. Elle rappelle que Nantes Métropole est très attentif à la mise en mouvement des enjeux de recherche, de formation et d'innovation à travers le prisme urbain, avec un travail spécifique mené sur le quartier hospitalo-universitaire. Les crédits CPER votés en début de semaine permettront notamment de lancer les études et le travail prospectif.

M.POUZAIN remercie lui aussi pour cette présentation synthétique et souhaite rappeler un certain nombre d'éléments de contexte. Le dynamisme du territoire, de l'ensemble de l'Ouest créé des obligations pour l'Université. Il revient sur le choc démographique évoqué par le **PRESIDENT** et il confirme que dans les cinq années à venir et même probablement après, il va y avoir une vague importante d'étudiants qui va arriver. Il faut parler organisation, aménagement des locaux avec les différentes UFR pour que l'Etablissement soit en phase, pour pouvoir absorber cette vague. Il y a à l'Université de Nantes, un poids trop important du secteur Santé par rapport à l'ensemble des autres secteurs. Ceci ne signifie pas qu'il est contre la restructuration des locaux pour le CHU. Au sein de l'ensemble des structures, le poids de la Santé est supérieur à ce que le secteur Santé représente sur l'ensemble de l'Université. Pour répondre au choc démographique et aux besoins des territoires, il faut apporter une réponse qui soit la plus diverse, la plus complète et la plus diversifiée possible. Ceci sera la clé du succès de l'intégration de l'Université dans son territoire. Il souligne l'importance du travail et la qualité du document réalisé par la Direction du Plan, de l'Immobilier et de la Logistique. Il explique qu'il ne votera pas pour ce Schéma. Dans le document, il y a des UFR qui ont bien répondu et ont fait

le travail demandé. Il a bien été rappelé que l'UFR STAPS était actuellement dans des conditions difficiles. Il soutient clairement cette proposition, et constate qu'il y a eu une prise en compte de ces éléments dans le dossier. Par contre dans d'autres UFR, certains collègues n'ont pas réalisé le travail et au vu des propositions du document, il souligne par exemple pour l'IUT de Nantes, que le compte n'y est pas. Non seulement les propositions faites ne vont pas répondre aux défis qui vont arriver dans les prochaines années, mais il estime qu'au travers des discussions qui ont déjà eu lieu sur le CPER, et au vu du contenu du document, il y a en germe, le démembrement de l'Etablissement. Il y a un risque de tendances centrifuges qui vont faire qu'au bout du compte, un des éléments porteur de la voie technologique au sein de l'Université, ne va pas être en capacité d'assurer ses propres objectifs. Ceci est selon lui incompréhensible au vu du dossier. Cela n'enlève rien à la qualité du reste du document. Compte tenu de cet élément-là, il ne peut voter pour ce Schéma Directeur. **LE PRÉSIDENT** tient à préciser, sur l'UFR STAPS, qu'il y a un soutien de tout le pôle LLSHS qui a fait un mail de soutien avec une démonstration d'unité. L'ensemble des huit Directeurs de Composantes a soutenu le projet pour l'UFR STAPS.

M.CATALA félicite les services pour le document. C'est une approche tout à fait intéressante, remarquable et fort utile des problèmes immobiliers de l'Université de Nantes. Ce document permet d'avoir une visibilité sur plusieurs années, ce qui est une avancée notable dans la programmation politique à moyen et long termes. Il souhaite revenir sur un aspect qu'il estime inquiétant à moyen et long termes, et qui n'est pas dans le document : le site Tertre du pôle Lettres. Il ne revient pas sur l'UFR STAPS, pour lequel il félicite l'anticipation des problèmes et l'extension programmée qui est tout à fait normale. Il n'est pas du tout mécontent de voir la réhabilitation du site Tertre, qui était souhaitée depuis bien longtemps, mais ceci a été fait à niveau d'extension 0. L'extension en m² prévue à l'origine a été abandonnée du fait des contraintes financières, ce qui fait que la réhabilitation en cours se fait à moyens constants et surfaces constantes du site. Ceci l'inquiète pour l'avenir, puisqu'il faut se projeter à un horizon de 15 ou 20 ans, alors même que comme il a été rappelé précédemment, les effectifs étudiants sont amenés à augmenter. Il n'y a aucune capacité sur ce site, dans les locaux de Lettres et Sciences Humaines, à localiser des personnels supplémentaires dans les 15 ans qui viennent, même avec les locaux réhabilités. C'est un problème qu'il sait ne pas pouvoir résoudre actuellement mais il souhaitait attirer l'attention du Conseil d'Administration sur ce sujet. Il se dit heureux de pouvoir prévoir à 20 ans le développement des activités de Santé, en Sciences, alors même qu'il n'est pas possible de le faire sur le site Tertre. Il y aura de gros problèmes sur ce site à long terme, qui même s'il devient neuf pour une partie, restera insuffisant dans 15 ans. **LE PRÉSIDENT** précise qu'il était initialement prévu sur ce point, dans ce projet qui est né en 2000, une extension qu'il n'est pas possible de réaliser car le projet a trop traîné. S'il avait été réalisé en 2008, il y aurait eu cette extension. A partir du moment où le projet n'a pas été pris en main de ce point de vue-là, l'Etablissement s'est retrouvé à coûts constants sans pouvoir faire l'extension. Sur la prise en compte de la démographie, il fait remarquer que des collèges se construisent partout dans la région, avec par exemple la construction de 7 collèges ou lycées sur le département de la Vendée, sans aucune prise en compte des établissements universitaires. Il souligne que la question de la « bombe énergétique », elle, se multiplie, avec 3.5 millions d'euros aujourd'hui, qui passera à 15 millions dans 15 ans en terme de facturation. Un moyen d'y répondre et qui a été présenté dans le document, ce sont les usages, qui sont radicalement différents de ceux qui sont proposés dans le schéma de 2011.

MME JOLLIET souhaite répondre aux propos de **M.POUZAINT** et estime qu'on ne peut pas entendre que l'ensemble Santé est encore privilégié. Elle souligne que **LE PRÉSIDENT** est très vigilant pour que cet état de fait ne soit pas une réalité au sein de l'Etablissement. Elle rappelle l'historique et notamment le fait que l'ensemble Santé soit vieillissant, est quelque chose de connu. Elle rappelle que pour des raisons de sécurité majeure, la faculté de médecine aurait dû être rasée en décembre 2012. Il n'y a pas de nouvelles questions et de nouveaux chantiers. Ces bâtiments qui sont dans un état catastrophique, coûtent très cher à entretenir, à mettre aux normes pour de la première nécessité. Il s'agit actuellement d'une période transitoire difficile et elle espère que les travaux sur l'île de Nantes avanceront aussi vite que prévu de façon à ce que les déménagements soient contemporains, comme le veut l'organisation. L'ensemble Santé ne marche pas tout seul en tête de pont, mais au contraire essaye de mutualiser d'abord au sein de l'ensemble Santé (médecine, pharmacie et odontologie) mais aussi sur l'interdisciplinaire : les masters sont construits en partenariat avec la biologie, ou encore les Sciences Humaines et Sociales. Ce dynamisme de la Recherche que porte l'ensemble Santé, est associé aux autres Composantes. Il est selon elle, logique de le valoriser au sein d'une université avec 6000 étudiants parmi 35000 ce qui représente une masse non négligeable. Enfin, elle insiste sur le fait que les 6000 étudiants, au bout de leurs études, sont professionnalisés à 100%. Les études de santé sont professionnalisantes justement parce qu'elles ont lieu pour une grande partie, au sein de l'hôpital. Un déménagement du CHU de Nantes sur l'île de

Nantes en laissant les facultés de Santé sur un vieux site qui de toute façon ne peut pas rester ouvert, serait une aberration. Maintenir le lien est une impérative nécessité. **LE PRÉSIDENT** souligne que la santé est au cœur de l'actualité de ce conseil, avec le futur CHU dévoilé et le nouveau quartier hospitalo universitaire qui se dessine. Il précise que dans le projet des facultés en santé, de par la mutualisation, les surfaces seront réduites de 20%.

M.POUZAINT revient sur le côté financier de ce schéma. Au vu du plan de financement de l'Université, encore une fois, ce sont les fonds propres de l'Etablissement qui vont intervenir de manière très importante. Il souhaite interpeller les collectivités qui sont présentes dans ce Conseil pour leur dire leur responsabilité pour aider l'Université à faire face aux objectifs qui sont les siens. Elles doivent aussi ne pas oublier de relayer au niveau national, ces objectifs et ces besoins afin que l'on soit en capacité d'y répondre, notamment à la vague démographique qui va arriver. Il ne faut pas attendre que ce soit trop tard pour aider l'Etablissement. Il tient à rappeler ici le caractère destructeur du système des initiatives d'excellence qui a détourné une partie des ressources de l'Etat au dépit de l'aménagement du territoire. Au vu du système et de son fonctionnement, il ne peut qu'être en colère. Il souligne de manière assez solennelle, que le gouvernement ne peut pas se défausser derrière un jury ad hoc, alors même que c'est lui qui a mis en place ce jury. Il est impératif qu'il y ait des correctifs de telle manière que l'ouest de la France soit traité correctement. Il fait remarquer enfin qu'il a autant de respect pour un étudiant de santé qu'un étudiant de lettres. C'est l'histoire qui a fait le poids du secteur Santé dans les décisions de l'Université de Nantes ; en effet, la constitution de l'Université de Nantes a fait que le pouvoir au sein de l'Etablissement a toujours fonctionné en lien avec le secteur Santé. **LE PRÉSIDENT** précise qu'au regard de l'histoire en 1793, il ne restait que des facultés de Médecine, Droit et Sciences. Sur la succession des présidences depuis 1962, il y a eu des présidents Directeurs d'IUT et des différences de point de vue. Il estime que les influences du président ne sont pas liées à ses origines. **M.POUZAINT** précise que ce n'était pas le but de son intervention, il parlait des organes de décision en général.

M.GUEVEL se réjouit de voir cet instrument politique, présenté aux administrateurs, aussi complet, et qui a certainement beaucoup mobilisé la Direction du Plan, de l'Immobilier et de la Logistique, le Vice-président et les services en général. Il y a un certain nombre de projets, comme la future faculté de santé adossée au CHU sur l'île de Nantes, ou encore l'université de demain, qui sont ambitieux et il faut que l'Etablissement porte ce qui est très important pour sa visibilité et son image. Il faut aussi en même temps, que l'Université ait une politique équilibrée et qu'elle regarde aussi les Composantes qui ne bénéficient pas directement de ces beaux projets ambitieux et porteurs. Il attire l'attention sur les installations sportives et universitaires notamment sur le fait que, même si elles sont prises en compte au travers de quelques lignes dans le document, il faut s'en préoccuper dès à présent. En effet, il faut dans ce domaine, avoir une stratégie et une projection un peu visionnaire. Il en va du confort de vie des étudiants et des personnels. Aujourd'hui, de ce point de vue-là, l'Etablissement n'est pas bien armé. Il va y avoir probablement la fermeture d'un site sans avoir d'autre alternative ou projet en cours qui permettrait de se réinstaller ailleurs. Il pense évidemment au site Joffre. Il invite **LE PRÉSIDENT** à mobiliser la Commission Sport qu'il a institué, pour que celle-ci, en lien avec la Direction du Plan, de l'Immobilier et de la Logistique, produise un vrai projet. Celui-ci pourra de ce fait s'inscrire dans le Schéma Directeur puisque ce dernier est évolutif.

MME DANIEL souhaite apporter des éléments de réponse à l'interpellation de **M.POUZAINT**. Elle précise que Nantes Métropole accompagne le CPER qui était espéré plus important. Il a été voté en début de semaine à la Métropole, à hauteur de 25 millions d'euros sur l'agglomération. Nantes Métropole intervient à quasi parité avec la Région pour accompagner les plans structurants sur la Métropole. Dans l'annonce que Nantes Métropole tiendra, puisqu'elle explique avoir récemment fait les arbitrages budgétaires, il est proposé de doubler les crédits dédiés à l'Enseignement Supérieur et la Recherche sur le mandat. Il y a évidemment des investissements qui se feront hors du CPER justement pour avoir des marges sur des actions et des plans de développement, qui apparaissent prioritaires sur l'agglomération, ce qui était pour elle, fondamental dans les choix à faire actuellement. Elle précise que le contrat avec l'Université de Nantes, a lui aussi été voté en début de semaine, en améliorant l'enveloppe dédiée aux projets de développement conjoints sur le fonctionnement. Il faut aussi rappeler l'investissement fait auprès de l'Université de Nantes et elle reste vigilante sur les équilibres des apports entre les sites. C'est en ce sens qu'elle a souhaité que Campus Nantes soit décliné en cinq sites universitaires. Une attention particulière est donnée au site Tertre et à d'autres projets structurants évoqués et notamment l'enjeu stratégique de la fermeture de l'IUT actuellement situé à Joffre. S'agissant des discussions avec l'Etat, elle précise qu'elles portent sur deux tableaux. Elle est sensible aux discussions sur l>IDEX, avec toute l'insatisfaction qu'elle partage avec l'ensemble de l'Etablissement. Il faut distinguer l>IDEX de la question des enjeux financiers propres. Evidemment l'enveloppe IDEX serait la bienvenue dans un contexte budgétaire contraint, mais l>IDEX c'est surtout

une question de label académique qui génère potentiellement de l'attractivité et une distinction. Ce n'est pas le seul et elle l'a rappelé en Conseil Communautaire où elle a été interpellée sur l'échec à l'IDEX. Il y a des réussites à bien d'autres appels à projets qui sont aussi structurants et qu'il faut aussi mettre en lumière sur le territoire, notamment des appels à projets européens. Il est de la responsabilité de chacun de ne pas tout focaliser sur l'IDEX. Néanmoins il faut se poser la question d'une nouvelle candidature IDEX-Isite, et décider de quel périmètre et quelle configuration y apporter. Nantes Métropole prend part à cette réflexion tout comme Rennes. Sur les discussions de la Métropole avec l'Etat, elle précise que **MME ROLLAND** a rencontré la Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche avec la Maire de Rennes. La discussion ne porte pas que sur l'IDEX, mais aussi sur l'accompagnement plus global de la structuration originale qu'est la ComUE grand Ouest. Cette question doit être distinguée de la réussite ou non à l'IDEX puisque l'IDEX est très spécifique et répond à des canons spécifiques qui ne sont pas des enjeux de structuration, notamment d'accompagnement d'une dynamique démographique à laquelle doit faire face la ComUE en général et l'Université de Nantes en particulier. Elle souligne que Nantes Métropole est offensif sur le secteur des discussions avec l'Etat. **LE PRÉSIDENT** confirme que le point d'attaque aujourd'hui de l'Université de Nantes avec les collectivités c'est la reconnaissance du dynamisme de l'Université sur différents aspects : augmentation de 50% des surfaces de recherche, pression démographique. Les collectivités accompagnent sur les négociations au plus haut niveau des ministères pour dire que le dynamisme de l'Université de Nantes n'est aujourd'hui pas du tout accompagné. Sur l'ensemble du Schéma Directeur, il faut remarquer qu'à la Roche sur Yon a été inauguré un bâtiment, il y a quelques mois avec des capacités d'extension, qu'à Saint Nazaire, le travail engagé avec la CARENE est remarquable. Il y a un accompagnement de Nantes Métropole, sur le Tertre, la Lombarderie et le Centre Loire, avec un doublement de son engagement pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche, que **LE PRÉSIDENT** tient à souligner. Au vu du document, tous les sites sont concernés. **LE PRÉSIDENT** rappelle que ce schéma est évolutif, adaptable en fonction de la conjoncture, des différentes politiques, en se projetant sur dix ans. C'est la première fois qu'il y a une telle projection.

MME ISHOW estime que le projet immobilier fait face à deux enjeux : d'une part, l'accueil des étudiants qui sont sans cesse en augmentation, et qui entraînent des coupes dans la qualité de l'enseignement, pour pouvoir les accueillir tous et d'autre part, un aspect d'ouverture de l'Université. Le monde universitaire a complètement changé. Auparavant on se trouvait dans des structures fermées par rapport au monde qui nous entoure et représentaient un lieu où les gens n'allaient pas spontanément. Désormais, il y a une nécessité de rendre cette université ouverte au public, sans barrières. L'université doit être selon elle, capable de faire de l'événementiel, et mettre l'université au sein de la société et la rendre ouverte. Ceci permettrait à des entreprises d'organiser des colloques, au sein même de l'Etablissement. Il faut remettre l'université au centre de la ville. Ainsi se pose la question du choix des normes qui sont prises dans certains bâtiments et qui limite finalement l'accès au public. L'imbrication recherche-enseignement est même parfois prise à partie car il ne peut y avoir de communications.

MME SAMI s'accorde avec les deux interventions de **M. POUZAIN** notamment en ce qui concerne le poids de certaines Composantes par rapport à d'autres, analyse qu'elle partage depuis qu'elle siège au Conseil d'Administration. Elle estime elle aussi, que l'Etat doit jouer son rôle et que les intermédiaires que sont la Région, le Conseil Général et Nantes Métropole, devraient porter ce souci de l'Université. Il est essentiel de parler de l'afflux des étudiants qui va devenir de plus en plus important, mais il faut le voir comme une richesse qu'il faut développer, et pour laquelle il faut se battre pour, qu'y compris dans le Schéma Immobilier, on puisse leur offrir les moyens d'étudier. Dans le document en page 41, il y a une réflexion sur l'accès à la pleine autonomie avec un bilan des forces, faiblesses, opportunités et menaces et sur les pistes de valorisation du patrimoine. Elle s'interroge de ce fait sur les sites Joffre, Gavy, et le bâtiment IGH. Il faut s'interroger sur les raisons de l'état du site aujourd'hui et savoir finalement pourquoi on a laissé ces sites se dégrader au fil des années. Elle souhaite aussi savoir où en est le déploiement de l'offre de logement et de restauration indiqué dans le document. Toutes ces questions ont une résonance avec l'accueil de tous ces jeunes qui vont arriver. Sur la valorisation, **LE PRÉSIDENT** souligne qu'au Parlement, il devait y avoir un texte intéressant qui n'a pas été fait pour des raisons techniques. Il était possible qu'il y ait une dévolution du patrimoine, que l'Université de Nantes n'a pas choisie. Certaines universités l'ont choisie et se trouvent dans des situations aujourd'hui difficiles. Cette dévolution ne peut être faite par l'Etat que si le patrimoine est remis en état. Actuellement l'Etat n'a pas les moyens de remettre en état la totalité du patrimoine soit 18 millions de m² dédiés à l'Enseignement Supérieur et la Recherche en France. Ce qui était proposé et il y était favorable, dès lors que du patrimoine immobilier ESR était vendu, 70 % revenait à l'Etablissement sous condition de le réinjecter dans la réhabilitation, les 30% restants

revenant à l'Etat. **LE PRESIDENT** précise que la question de la valorisation de Joffre ou de Gavy, à partir du moment où l'Université n'en est pas propriétaire, paraissait intéressante dans le cadre du Schéma par ce biais. Mais la procédure n'est pas validée. Il reste vigilant malgré tout et suit les indications du Rectorat. Actuellement la part pour l'Université est de 0. Il y a un appui et un lien continuels avec l'ensemble des députés qui soutiennent ce projet afin qu'il soit voté. Sur la restauration, **LE PRESIDENT** rappelle qu'elle n'est pas de la responsabilité de l'Université. Pour les logements, il évoque un échange qu'il a eu le mois dernier avec le Directeur du CNOUS, afin de voir avec Nantes Métropole, l'Université et le CROUS, de quelle manière, il pourrait être développé une offre de logement plus importante. **M.KEROUANTON** reprend les propos de **MME DANIEL** sur la Commission Logement dans le cadre de Campus Nantes, où le Vice-président étudiant sera présent. L'idée est d'accompagner le CROUS le mieux possible. Il est très attaché au service public de la vie étudiante et souhaite accompagner les démarches du CROUS dans ses discussions avec les partenaires, mais aussi par rapport à ses propres besoins et la façon dont l'Université peut échanger les services sur des problématiques foncières. Ceci a été fait il y a deux ans, où l'Etablissement a cédé un terrain. Il y a des aides possibles, des endroits où il y a beaucoup de sollicitations mais où ce n'est pas réalisable, notamment sur Tertre.

Pour conclure, **LE PRESIDENT** entend l'ensemble des remarques notamment sur la pression démographique à venir. Il n'aurait pas été crédible de présenter un schéma avec une augmentation de 20% des surfaces. L'Etablissement n'en a pas les moyens. Pour autant, la pression sur l'Etat pour accompagner ceci, est quotidienne et collective.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 23 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions, le Schéma Directeur de l'Immobilier de l'Université de Nantes.

POINT 5 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2016 (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

LE PRESIDENT rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire est un moment vraiment important, avec une projection sur 2016, et un bon nombre d'incertitudes. Il souligne que l'Université a eu sa dotation 2015, non pas en novembre 2014, mais en avril 2015, ce qui a complexifié le travail budgétaire. Il y a pour la première fois des actions, avec le montant de ces actions, et la manière dont il a fallu dégager l'accompagnement de celles-ci. C'est la première fois que ceci va être présenté, à ce stade de l'année et dans cette configuration. C'est un terrain éminemment politique qui va permettre de débattre par la suite. Il rappelle que l'environnement est incertain et contraint, et il souligne que la réserve de précaution est désormais doublée.

M.BARBU présente le support qui a été mis à disposition des administrateurs. Il rappelle les éléments de contexte qui sont importants lorsque l'on parle de Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année suivante. Le retour à l'équilibre budgétaire n'est plus un plan, mais une réalité depuis 2013. Avec des mesures à la fois conjoncturelles, mais aussi des mesures plus structurelles de réorganisation de l'Etablissement, il explique avoir redonné un peu de couleurs au fonds de roulement ce qui permet désormais d'accompagner le développement stratégique de l'Université et en particulier des plans sur le long terme. Il met en garde malgré tout, sur ce fonds de roulement encore un peu fragile, autour de 5 millions d'euros pour la partie mobilisable, dédiée à l'investissement. Il souligne aussi l'équilibre qui n'est pas pérenne car il n'y a aucune visibilité sur les ressources que l'Etat peut apporter. Il faut toujours rappeler à l'Etat ses engagements en particulier sur l'évolution de la masse salariale, avec un GVT qui n'a pas été couvert pendant plusieurs années et abondé simplement à hauteur de 600.000 euros, soit environ un tiers du total. Il y a aussi une dotation de fonctionnement calculée d'après un modèle assez ancien et qui ne tient pas compte du dynamisme de l'Etablissement, tant par le nombre d'étudiants inscrits que par l'évolution des m² dédiés à la Recherche. Dès la rentrée, il faudra demander à l'Etat de débloquer cette réserve de précaution qui est le double de l'année précédente et qui a annulé une partie de l'augmentation annoncée de la dotation de l'Etat. Elle s'élève à 1.4 millions d'euros. L'Université a aussi l'obligation de stabiliser l'emploi occupé car la masse salariale représente 80% du budget. Augmenter le nombre de postes reviendrait à mettre le fonctionnement en déséquilibre et bloquerait toute possibilité d'investir. Il faut mettre au point un modèle de répartition des ressources durables et poursuivre les négociations avec les partenaires qui accompagnent l'Etablissement sur l'ensemble de ses projets.

Les courbes de capacités d'autofinancement dégagées sont remontées depuis 2012 avec un abondement au fonds de roulement alors que les années précédentes celui-ci diminuait. Ceci résume

bien les dernières années et la trajectoire voulue. Actuellement celui-ci est d'environ 15 millions d'euros soit 20 jours de fonctionnement avec une partie non fléchée donc mobilisable qui reste relativement faible. Il faut poursuivre les efforts pour contraindre le fonctionnement et se permettre des marges d'investissement.

Il rappelle le dialogue de gestion et les grandes orientations stratégiques du **PRESIDENT** : une communauté solidaire et responsable, l'étudiant au cœur du projet, le soutien au lien formation – recherche, et l'Université actrice de ses politiques territoriales à travers le plan d'optimisation immobilier.

Sur le dialogue de gestion, il insiste sur deux éléments qui lui semblent majeurs. Tout d'abord, l'année 2016 sera placée sous le sceau de la reconstruction du prochain quinquennal 2017/2020 qui colore fortement ce budget 2016. Ensuite, il faut souligner le grand pas qui a été fait à travers la mise en cohérence des outils de gestion avec les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) qui permettent l'expression des besoins des Composantes et au travers aussi des deux schémas directeurs qui viennent d'être présentés. Ces deux schémas permettent de construire un alignement stratégique entre la stratégie de l'Etablissement et les budgets sur un plan pluriannuel.

Sur le premier axe, la communauté solidaire et responsable, il souligne la politique volontariste de maintien de la masse salariale car le salut de l'Université et l'équilibre des comptes réside vraiment dans cette capacité à maintenir une masse salariale supportable alors même que l'Etat ne la couvre toujours pas. Il faut aussi remarquer l'accompagnement des promotions du personnel et des démarches incessantes pour l'harmonisation notamment en 2016, des primes des personnels BIATSS. Il y a aussi une augmentation du subventionnement des repas pour les personnels les plus défavorisés. Parallèlement, il y a de plus en plus de personnels qui déjeunent sur leur lieu de travail, avec un recensement qui a démarré et la volonté d'aménager des espaces de convivialité sur l'ensemble des sites de l'Université. Il y a aussi la volonté d'afficher la place de l'Université de Nantes et son existence dans l'environnement économique qui va de pair avec l'augmentation des financements propres dans les ressources de l'Université. Cette volonté d'exister sur le plan économique s'affirme à travers la relance de la Fondation de l'Université de Nantes, avec une nouvelle Directrice en septembre et une réelle campagne de levée de fonds pour le début 2016. Ceci se voit aussi à travers de la structuration de l'espace entreprise qui devient la façade économique de l'Etablissement avec des grands axes « recruter, innover, former, soutenir », notions qui parlent beaucoup aux partenaires économiques et qui permet de simplifier l'accès à l'Université. Il faut aussi que la formation continue poursuive son développement et parallèlement, il sera demandé une augmentation de la contribution sur les ressources propres qui passent de 7 à 10% pour franchir cette dernière étape qui avait été annoncée et qui permet une harmonisation avec les prélèvements sur la Recherche. Il faut aussi maintenir le soutien des partenaires au niveau territorial, à la fois à la Région, à Nantes Métropole avec le contrat de site et à la CCI et la CARENE avec les contrats d'objectifs. Le troisième volet concerne le plan des dépenses de fonctionnement. L'effort est toujours porté sur le mieux dépenser plutôt que la restriction des dépenses. Il faut essayer sans cesse de s'inscrire dans des groupements d'achat qui permettront de faire des économies substantielles. Il souligne le travail important des services, d'analyse des achats à prioriser en fonction des montants globaux sur l'Etablissement. Il s'agit de rentrer dans une stratégie et une logique d'achat. Une politique de maîtrise des dépenses d'énergie est lancée, comme on peut le voir dans le schéma directeur de l'Immobilier et profiter notamment de l'accès aux réseaux de chaleur. Il s'agit aussi d'augmenter la visibilité au travers notamment de l'inventaire pratiqué au sein de l'Etablissement ce qui permet de consacrer des enveloppes budgétaires sur 2016 pour le renouvellement des véhicules par exemple, mais aussi sur les équipements mobiliers qui n'étaient pas formalisés jusqu'à présent.

Sur le deuxième axe, l'étudiant au cœur du projet, l'ambition majeure repose sur la construction de la nouvelle offre pédagogique en favorisant l'interdisciplinarité et les pratiques connectées. Les éléments ont été annoncés par le **PRESIDENT** dans la lettre de cadrage qui a été envoyée à tout le personnel dans le cadre de la construction du prochain quinquennal. Le projet est de faire évoluer les pratiques pédagogiques avec une pratique diversifiée et plus adaptée aux compétences attendues, plus modulaires et privilégiant les formations hybrides en s'appuyant sur les outils du numérique, avec des formations présentielles et à distance. Ceci doit aussi favoriser les enseignements à l'international. Le deuxième axe fort concerne l'imbrication, la liaison entre une offre de formation initiale et continue pour favoriser et encourager la deuxième chance offerte aux personnes déjà insérées dans la vie professionnelle et qui souhaitent obtenir un diplôme. Les moyens reposent sur la fameuse enveloppe « heures d'enseignement » qui dans cette année de transition restera sous la forme actuelle. Il souhaitait la contraindre à 7 millions d'euros, mais l'augmentation des étudiants et l'évolution naturelle des formations, fait que ce montant sera certainement dépassé cette

année pour augmenter à nouveau de 200.000 euros en 2016. Il y a aussi un ensemble de moyens qui sont mis pour soutenir le prochain quinquennal, en particulier une ligne d'investissement de 300.000 euros qui sera consacrée en 2016 à l'innovation pédagogique. Il faut construire le campus de demain avec plusieurs axes qui sont mis en avant concernant l'encadrement et conditions de vie étudiante. Cet axe a été aussi proposé aux collectivités locales, notamment Nantes Métropole, qui l'a soutenu en apportant une aide plus importante que les autres années. Il s'agit d'apporter un soutien fort à la réussite des étudiants et à l'insertion professionnelle à travers des éléments comme le tutorat, l'ouverture de Noctam'BU qui est une vraie réussite, le développement de l'attractivité internationale, en facilitant la mobilité entrante et sortante des étudiants. Il y a aussi cette année un projet de l'entrepreneuriat étudiant, avec la mise en œuvre en 2016 du statut d'étudiant entrepreneur et des espaces de coworking pour créer une émulation autour de ces étudiants créateurs. Il y a aussi des mesures dédiées aux conditions de vie des étudiants avec l'accueil du début d'année, et des enquêtes étudiantes qui permettent de mesurer ces conditions de vie.

Concernant le lien formation – recherche, il y a une réelle volonté de soutenir les projets de recherche et en même temps de simplifier le travail administratif et de renforcer les services financiers dédiés à la recherche. Il a été décidé de mettre à disposition de la recherche, 400.000 euros par an, pour accompagner à la fois les appels à projets interdisciplinaires et les projets favorisant les démarches recherche – formation – innovation. Il s'agit d'un axe fort d'investissement avec une vision politique sur le long terme. Pour la rentrée 2015/2016, il y aura le recrutement de 9 ingénieurs filières pour faire le lien entre l'Université de Nantes et la puissance de sa recherche, de l'innovation et de la formation et le tissu économique local. Ils ont été créés en miroir des filières qui peuvent exister à la CCI et sont chargés de faire un inventaire très complet de ce qui existe tant en formation qu'en recherche pour pouvoir répondre aux questions qui arrivent chaque jour au sein de l'espace entreprise. Il faut aussi soutenir les investissements dédiés à la recherche et à la formation. L'inventaire physique mis en place cette année a abouti, couplé à la fois aux demandes via les CPOM et également à la santé financière retrouvée de l'Etablissement qui permet d'abonder les investissements, permettra d'appuyer le renouvellement des biens d'équipement pédagogiques, informatiques et numériques.

Le dernier axe stratégique concerne l'Université, actrice des politiques territoriales. La présentation qui vient d'être faite du Schéma Directeur de l'Immobilier, donne une grande visibilité sur l'avenir et montre la maîtrise du développement de l'immobilier sur le territoire. Il permettra au-delà de la maîtrise même des constructions de favoriser les investissements énergétiques dans le cadre du développement des bâtiments afin de restreindre la « bombe énergétique » que **LE PRESIDENT** a maintes fois mentionné. Il doit aussi permettre de soutenir l'investissement de manière plus marquée. Une enveloppe de 500.000 euros sera apportée afin d'aménager les espaces au sein de l'Université en particulier des espaces de convivialité sur les différents campus. Le travail est fait là aussi avec les Composantes, avec une triangulation forte des demandes faites via le CPOM mais aussi via l'ensemble des schémas de développement. Il est de coutume de présenter les projets immobiliers pour l'année à venir. Ceci est fait au travers du Schéma Directeur et la liste est longue pour 2016. Sur 2016, il faut remarquer le projet à plus de 40 millions d'euros, porté par les services de l'Université.

En synthèse, **M.BARBU** souligne que l'Université de Nantes est entrée dans une phase de maîtrise : maîtrise du budget, maîtrise des résultats, tant sur le plan du fonctionnement que sur ces enveloppes qui sont dédiées à l'investissement et donc à la préparation de l'avenir. La situation budgétaire est assainie en 2015, en partie avec des mesures conjoncturelles mais en partie également avec des mesures plus structurelles. Il faut poursuivre cette demande à l'Etat d'appuyer le développement et la maîtrise des comptes de l'Université. Les efforts d'investissements permettront de soutenir le changement de modèle de l'Université. Il faut souligner : le développement de la part des ressources propres qui va de pair avec la visibilité de l'Etablissement sur son environnement socioéconomique, la construction d'une offre de formation novatrice, et l'accompagnement de la vie étudiante sur les campus, le rayonnement de la recherche et l'ancrage des thématiques de projet sur les enjeux du territoire avec les enveloppes dédiées à l'appel à projets, l'optimisation du patrimoine immobilier. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un véritable challenge qui s'impose à l'Université dans ses années contraintes, de réinventer un modèle économique durable au service de la stratégie de l'Etablissement.

M.TOSTIVINT remercie pour cette présentation très claire. Il intervient sous l'angle des ressources propres et explique qu'il soutient fortement les démarches et notamment le souhait de réactiver la Fondation. Le MEDEF saura accompagner les différents projets, mais aussi les entreprises du territoire en général. Il souligne les résultats encourageants de l'entrepreneuriat étudiant et souhaite le voir encore plus se développer.

M.LELOUREC revient sur l'emploi de l'expression « nouveau modèle économique » par **LE PRESIDENT**, tout comme le nouveau Secrétaire d'Etat. Il dit s'être toujours méfié des langages qui sont à la fois adoptés par les dirigeants d'Etablissements et le gouvernement. Les schémas directeurs sont selon lui des petits morceaux d'un puzzle qui devrait être plus riche. Il s'interroge sur le nouveau modèle économique, s'il recouvre l'adaptation à des budgets de plus en plus serrés. Il souligne aussi que l'Etat a les moyens de soutenir les Etablissements mais ne se les donne pas. S'agissant des IDEX, il estime que les Etablissements devraient refuser a priori et non pas seulement une fois que la course est perdue. Il n'y a pas eu de résistance collective et il y a eu un manque d'homogénéité dans l'attitude à avoir face à toutes ces réformes désastreuses, dont ces réformes de financement. Il ne faut pas penser que seuls les syndicats doivent se battre contre cela.

MME ISHOW ne peut être qu'heureuse à la lecture de ce Débat d'Orientation, de voir cette évolution très positive, qui permet désormais à l'équipe présidentielle de parler maintenant de stratégies, stratégie de recherche ou pédagogique. Elle rappelle que l'Etablissement partait de loin et elle félicite l'équipe. Au niveau des politiques d'achat et de mutualisation, elle soulève le problème des gros marchés, et elle souhaiterait que les acteurs du terrain soient associés au maximum, de manière à ce que les choix faits ne soient pas complètement déconnectés de la réalité.

M.RANSON souhaite réitérer l'attachement de l'UNEF à l'université publique. L'UNEF a toujours milité et accompagné la démocratisation de l'Enseignement Supérieur et se bat encore non pas pour l'accès du plus grand nombre mais pour l'accès de tous. Celle-ci se résume dans une revendication « l'université de trois millions d'étudiants » qui est l'objectif vers lequel l'UNEF souhaite tendre. Il se dit heureux de voir que l'Université de Nantes à travers ce Débat d'Orientation, prend pleinement la mesure des enjeux liés à la démocratisation de l'Enseignement Supérieur, également lié à l'attractivité sur le territoire. Ceci étant, il souhaite pointer quelques éléments. Le retour à l'équilibre ne s'est pas fait sans séquelles : il y a eu des gels de poste, des mises en place de capacités d'accueil, des sorties de sélection dans plusieurs filières de l'Université. Ceci a aussi contribué à une dégradation des conditions d'études et ceci remet en cause la mission même du service public. Il souhaite porter les inquiétudes à la fois de l'UNEF mais aussi des étudiants, avec des étudiants lors de la rentrée 2014 sans formation, qui s'assoient dans les marches des amphithéâtres, faute de place. Il évoque le souhait du **PRESIDENT**, de permettre la réussite de tous, mais il s'interroge sur les conditions de celle-ci. **LE PRESIDENT** confirme qu'il souhaite la réussite pour tous et qu'il défend une orientation prescriptive, en expliquant le plus en amont de l'université les parcours, les choix, les succès, les accompagnements. Il estime que le niveau d'information doit être connu. Accueillir plus d'étudiants est une valeur que **LE PRESIDENT** veut défendre mais arriver à une embolie et de nombreuses échecs n'en est pas une. Il faut trouver l'équilibre ; c'est le débat du moment, d'autant plus aigu que l'attractivité Bretagne et Pays de Loire représente la moitié des étudiants qui vont arriver sur les 15 prochaines années. Il y a aujourd'hui une démarche auprès du Ministère pour faire bouger le débat et demander une augmentation des dotations. Il rappelle que la dotation historique de l'Université de Nantes n'est pas du tout conforme à son dynamisme d'aujourd'hui ni ses critères de puissance de Recherche, de démographie. Sur les capacités d'accueil, **LE PRESIDENT** répète qu'il ne s'agit vraiment pas d'une fierté d'en arriver à cette situation.

MME CARON revient sur la fin de la présentation qui propose un modèle économique dont il manque selon elle, les grandes lignes. Elle précise qu'elle soutient la démarche de l'UNEF, car l'équilibre budgétaire qui est présenté se fait au prix du gel de la masse salariale avec en contrepartie une précarité importante qui n'est toujours pas résolue à l'heure actuelle. Il se fait aussi au prix d'une stratégie du numérique et de l'immobilier qui a pour but une certaine forme de mutualisation. Il est évoqué dans la présentation le bien être des personnels. Or, il ne faut pas nier que la charge de travail des enseignants aussi bien que des personnels des services et des laboratoires ne s'améliore pas. Même si elle reconnaît que l'Université n'a pas la main sur les salaires en général, mais l'a sur les primes en particulier, elle souligne que les salaires des personnels sont stagnants si ce n'est, pour certains, baissants, les salaires de janvier ayant été plus bas que ceux de l'an passé. Pour compenser, l'Etablissement fait appel aux ressources propres. Or, comme elle l'a déjà dit plusieurs fois lors de ces Conseils d'Administration, le financement de l'ensemble des laboratoires est essentiellement fait par des appels à projets. Ceci a été un grand tournant pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche, à partir du moment où il y avait un pilotage important, avec en plus le financement des précaires. Le gel de la masse salariale Etat se fait sur le salariat des précaires. Elle rejoint aussi les propos de l'UNEF quant à la qualité de la formation. En effet, au vu de chaque maquette, ceci se fait aux dépens du nombre de groupe, du nombre d'heures par étudiants, et ceci contribue à ce que **LE PRESIDENT** appelle l'équilibre budgétaire. Actuellement, la restructuration des établissements en grands centres avec les IDEX, la deuxième division avec les I-sites et la troisième avec ceux qui n'auront ni la chance d'être labellisés IDEX ou I-Site, n'est pas une avancée pour l'ensemble de l'Enseignement Supérieur.

Ceci concerne essentiellement le financement des travaux. Elle ne peut être en accord avec des orientations budgétaires qui vont continuer à organiser le gel de postes, l'accès aux ressources propres, la précarité et la baisse de la qualité de la formation. **M.BARBU** précise qu'en réalité, il a été évoqué souvent deux modèles qui forment un ensemble. Il est composé de deux éléments très distincts avec un modèle de responsabilité sur les missions régaliennes de l'Etat avec deux phases bien différenciées. La première consiste à mettre l'Etat devant ses obligations, principalement la masse salariale, l'Etablissement n'en est pas responsable, les salaires ne sont pas décidés au sein de l'Université de Nantes. Il faut toujours demandé à l'Etat de façon insistante chaque année d'assumer l'augmentation de cette masse salariale. Il espère que les administrateurs ont confiance en leur capacité à les interpeller et continuer le combat et le dialogue. Il signale que le déblocage de la réserve de précaution va être demandé à la rentrée, ce qui fait partie d'un jeu de dupes, par lequel on augmente la dotation de l'Etablissement mais à la fin on prélève à nouveau le montant qui a été augmenté. C'est ce qui s'est passé sur le budget 2015. En deuxième phase, il faut aussi assumer un fonctionnement interne qui permette de ne pas s'étouffer et de ne pas obérer toutes chances d'avoir une stratégie pour l'avenir. C'est ce qui se passerait si il n'y avait pas eu également un gros travail pour essayer de mieux dépenser, pour contraindre cette masse salariale afin d'être en capacité de préparer l'avenir. L'autre partie de ce modèle économique, et **M.BARBU** tient à bien distinguer les deux, est un modèle d'ouverture à l'extérieur avec un modèle de développement des ressources propres sur l'environnement économique de l'Etablissement. Ceci s'entend de l'ouverture de la Recherche aux entreprises. Ce modèle est durable, viable et souhaitable car il permet d'envisager l'équipement avec du matériel que l'Etablissement n'aurait pas la possibilité d'acheter, de recruter du personnel en aide des laboratoires de recherche, et en enseignement. Il regrette que quelques briques, comme le Schéma Directeur du Numérique, ou de l'Immobilier, soient vues comme étant dispersées. Il a le sentiment que l'Etablissement a enfin atteint un niveau de développement et de maîtrise qui est important par une très forte cohérence de ces deux schémas avec ce Débat d'Orientation Budgétaire, qui prépare l'avenir mais pas seulement l'année 2016, mais aussi les 4 ou 5 prochaines années avec ces deux schémas. L'établissement a atteint un degré de maturité jamais atteint auparavant.

M.GUEVEL remercie **M.BARBU** pour la présentation, extrêmement pédagogique mais qui donne aussi à voir qu'il y a des orientations politiques qui sont soutenues par une stratégie d'investissement, ce qu'il trouve rassurant. Il remarque une enveloppe fléchée pour le soutien à l'innovation pédagogique de 300.000 euros, ce qui est important et intéressant car les équipes pédagogiques vont être amenées à être très engagée autour de ces questions. Sur le renouvellement du parc automobile, il propose de basculer très vite vers un service mutualisé. Il trouve inadmissible que des renouvellements soient opérés Composante par Composante, service par service. Certains véhicules de l'Université ont fait 5000 km en 10 ans alors que d'autres Composantes n'ont même pas un seul véhicule à disposition. Il faut réfléchir, par pôle ou par campus, à un parc pour l'ensemble de l'Etablissement. Il souligne le soutien à la Recherche et notamment à un des axes de la politique sur l'interdisciplinarité, avec une enveloppe de 100.000 euros. Pour autant, ceci n'est possible que parce que le taux de prélèvement sur contrat a été augmenté ; c'est l'activité des chercheurs qui a permis cela et il tient à le rappeler. Enfin, il s'interroge sur l'UBL qui n'est mentionnée nulle part dans la présentation, alors qu'elle est censée ouvrir le 1^{er} janvier 2016. **LE PRESIDENT** avant de répondre à cette dernière intervention, donne le résultat des votes des 4 universités, Rennes 2 (16 pour, 12 contre et 7 abstentions), Angers (19 pour, 5 contre et 4 abstentions), Le Mans (14 pour et 10 contre), et l'UBS (11 pour 5 contre et 3 abstentions) ont voté favorablement pour être membre de l'UBL. **LE PRESIDENT** souligne qu'il n'y a aucun impact sur 2016. Il évoque un courrier de la DGESIP du Ministère à propos de la clôture des deux PRES qui ne forment pas la fusion de l'UBL. Juridiquement c'est très complexe. Il faut encore s'interroger sur la date de début de l'UBL d'un point de vue budgétaire. 2016 devrait être une année neutre. **M.BARBU** ajoute que la masse salariale destinée à l'UBL devra transiter par les comptes de l'Université sur le budget 2015.

M.POUZAINT remercie **M.BARBU** pour cette présentation synthétique et claire. Il souhaite revenir sur le contexte, comme l'ont rappelé les différents collègues, lourd financièrement au niveau des responsabilités de l'Etat dans le financement de l'Université. Il faut remarquer l'engagement verbal des collectivités par rapport au soutien à l'Université de Nantes et qui va perdurer dans le temps. Ceci étant les collectivités ne peuvent pas prendre la position de l'Etat. L'augmentation du nombre d'étudiants, par exemple est aussi un élément de contexte. Il estime, qu'à la mi 2015, il aurait été intéressant d'avoir un retour sur l'exécution du budget 2015 pour que les administrateurs sachent au bout du compte, qu'elles étaient les conséquences des décisions prises, il y a un an et qui se sont traduites ensuite dans la constitution du budget 2015. Il ne dit pas par-là, que l'équipe présidentielle avance en aveugle, mais il estime que les administrateurs ont besoin d'éléments de référence. Les

indicateurs mis en place doivent aussi servir les administrateurs. Il rappelle que les étudiants sont les premiers usagers de l'Université et ils doivent avoir une place centrale dans le fonctionnement de l'Université. Il faut travailler l'accueil et le faire mieux que ce qui est fait aujourd'hui. Ceci passe forcément par des personnels qui sont en position de pouvoir le réaliser et répondre aux questions, et piloter les problèmes de fin d'année. Même s'il estime qu'il faut être ouvert à l'innovation pédagogique, sur les formations il faut veiller à maintenir le face à face, qu'il soit en amphithéâtre ou en TD. Ceci renvoie aux différents gels de postes, sur lesquels il explique qu'il sera particulièrement vigilant. Il souligne aussi la revalorisation des bas salaires. Certains personnels de catégorie C sont financièrement en bas de l'échelle des salaires. Leur situation doit retenir toute l'attention et tout ce qui pourra être fait pour aider les collègues qui sont souvent sur des emplois sous qualifiés, doit être tenté. Dans certaines phases de restructuration, il faut être vigilant sur les risques psycho-sociaux, car ceci n'arrive pas que dans les entreprises privées, mais aussi au sein des services publics. Il y a des collègues en souffrance et au travers des CHSCT, il explique qu'il sera attentif aux conditions de travail et des conditions d'évolution notamment. Améliorer le budget revient à améliorer les ressources propres mais il estime que l'établissement est en limite de l'exercice, car pour les développer, il faut des emplois. Développer les formations par l'apprentissage demandera plus de ressources humaines. Au nouveau du bilan, il veut souligner que l'équipe présidentielle se projette sur les années 2015/2020 et envisage déjà le mandat suivant. Il ne faut pas omettre le fait que l'Etablissement est à disposition des territoires, c'est-à-dire des collectivités, des entreprises, des administrations. L'Université doit être ouverte afin que l'ensemble des étudiants puissent s'insérer correctement dans le tissu socioéconomique. **M.BARBU** relève et abonde dans le sens où il y avait d'habitude un budget rectificatif à cette époque de l'année. Il a déjà eu l'occasion de le dire, mais ce budget rectificatif était particulièrement insatisfaisant. En effet, il donne un travail énorme à tous les responsables financiers dans les Composantes puisque c'est l'occasion de faire remonter la situation budgétaire et les prévisions de ressources propres en particulier de toutes les Composantes et de tous les Laboratoires. Au bout du compte, ce travail aboutissait à une surestimation des ressources pour ouvrir des lignes de crédit. Les services se sont aperçus l'an passé, en particulier, que dans le deuxième budget rectificatif, étaient annulés les constats qui avaient été fait lors du premier budget rectificatif. Il a été décidé cette année de n'en faire qu'un. Il est vrai qu'il avait l'avantage de faire un point sur la situation budgétaire. **M.BARBU** tient à rassurer et rappelle qu'elle est sous contrôle. Comme il l'a déjà dit, il y a un point mensuel budgétaire avec l'ensemble de l'équipe pour suivre attentivement les comptes, ce qui n'existait pas avant le mandat du **PRESIDENT**. Sur la masse salariale, il souligne que l'Etablissement est dans les prévisions, sans dépassement. Il y a 1% de dépassement sur la masse salariale ressources propres, ce qui est plutôt positif, car ceci signifie qu'il y a plus de contrats. Sur les dépenses de fonctionnement, il y a 8% de dépassement à l'heure actuelle qui correspond globalement à des décalages dans le temps, notamment un versement CFA en avance de phase. **M.BERNOUSSI** souhaite revenir sur les priorités évoquées par **M.POUZAINT**, les étudiants et les catégories C. Il y a beaucoup d'éléments en faveur de l'accueil et de la réussite des étudiants, et il estime que l'Université assume sa part de responsabilité, car elle se fixe un devoir de réussite, mais l'Etat doit assumer sa part aussi. Une augmentation de 2000 étudiants par an doit être accompagnée. S'agissant des catégories C, il rappelle que l'une des premières décisions du **PRESIDENT** dans un contexte difficile, au moment de la prise de responsabilité en 2012, était d'augmenter et de valoriser les catégories C.

MME TRICHET remercie d'avoir évoqué le point sur les personnels sensibles que sont les catégories C. Elle est confiante dans l'équipe présidentielle et l'équipe RH qui l'accompagne et qui sait être très à l'écoute. S'agissant de l'enveloppe budgétaire pour la pédagogie, elle tient à souligner que l'effet est stimulant par rapport aux enseignants. Par contre il ne faut pas mélanger pédagogie et innovation technologique : en pédagogie le premier contact est toujours visuel avec l'étudiant et permet de maintenir l'attention et de le stimuler, mais il faut aussi et il va falloir le projeter dans l'utilisation de ce budget impliqué l'étudiant dans cette formation pédagogique. Il faut aussi distribuer cette enveloppe pour des projets portés par des étudiants, pour être formé sur le fonctionnement de leur cerveau et de leur attention.

MME SAMI estime qu'il faut réfléchir à ce qui peut être fait pour la réussite des étudiants. S'agissant des baccalauréats professionnels, par exemple, ils ne sont pas toujours là parce qu'ils l'ont choisi. La responsabilité des enseignants est de pouvoir les accueillir et leur offrir la possibilité de réussir. Il y a un certain nombre d'accompagnements qui sont déjà faits dans certaines Composantes et ces étudiants-là réussissent. Il y a de plus en plus d'étudiants mal orientés mais ils n'en sont pas responsables. C'est au niveau Bac moins 3 qu'il faut commencer à réfléchir et dire aux jeunes qui ne savent pas vers quoi se diriger, que telle formation les conduira dans une voie de garage. Sur le développement de la part des ressources propres, elle souhaite qu'elles ne se substituent pas aux ressources structurelles. Certes, l'établissement n'a pas le choix et n'en a pas les moyens mais à

force de s'adapter à la pénurie et au fait de trouver des solutions de rechange qui ne sont pas satisfaisantes, ceci renforce la vision du Ministère, puisque finalement, les établissements peuvent s'en sortir en trouvant des stratégies de fonctionnement. Elle note l'engagement du MEDEF pour aider la Fondation et l'Université, en espérant qu'il sera suivi d'effet de façon concrète. Elle voit dans le document du Débat, que le souhait est de mixer formation initiale et formation continue. Elle attend de voir ce que cela va donner et ce que cela signifie. Il faut faire attention que la formation dite continue c'est-à-dire monnayée par les entreprises éventuellement, ne prenne pas le pas sur les formations initiales. Il ne faut pas que les formations soient tributaires du monde économique et qu'on perde ainsi la formation fondamentale.

MME OBLE s'interroge pour savoir comment l'Université va pouvoir obtenir des fonds des entreprises alors que la Recherche est assez peu financée sur les Pays de la Loire. Ceci implique la question de l'insertion des docteurs dans la Région. S'agissant du développement de la formation continue, elle souligne qu'il s'agit d'un marché extrêmement concurrentiel. Pour les demandeurs d'emploi, il n'y a aucune prise en charge des formations universitaires ni par la Région ni par Polemplei, ce qui selon elle, pose problème sur le développement de la formation continue. Sur le Congé Formation, c'est le même cas, les formations universitaires ne sont référencées que pour les salariés. La question de la territorialisation de l'offre de formation se pose aussi puisque, y compris avec les ressources propres, que ce soient avec les entreprises ou par les collectivités territoriales, il y aura forcément une incidence sur la régulation de l'offre de formation. En découlent des problèmes de volonté de mobilité de personnes qui auront été formées. La territorialisation de la formation répond aux besoins d'un marché local et pas forcément national. **LE PRESIDENT** souhaite souligner l'impact de la loi NOTRE sur la territorialisation et il estime qu'il faut bien garder la maîtrise de l'offre de formation. En termes de dynamisme, il souhaite préciser que le département est au quatrième rang des jeunes entreprises innovantes. Le tissu local est particulièrement riche en PME. Contrairement à d'autres établissements, il souligne que la priorité ce sont les PME, alors que les voisins ont tendance à cibler les grands groupes. Ceci est original et est un axe fort de l'Université de Nantes. **M.BARBU** se dit surpris de voir à quel point les entreprises sont en attente de l'Université en particulier les PME qui sont visitées, dans le cadre d'une chaire par exemple, ou encore d'une présentation. Les petites entreprises ont peur de l'Université de Nantes car elle apparaît comme une grande machine, une énorme maison. Il a fallu simplifier l'accès avec un numéro unique, qui permet de les accompagner. Il s'agit là du cœur de métier. Il ne faut pas toujours parler des ressources en terme financier, il préfère employer le terme de ressourcement, car il y a certes le côté financier mais aussi le travail en collaboratif qui se met en place entre les entreprises et les chercheurs, entre les entreprises et les responsables de formation. Ceci apporte une vraie richesse, notamment d'avoir des salariés qui viennent suivre les formations de l'Université. Les entreprises sont demandeuses une fois que le paysage universitaire sera simplifié.

M.CATALA salue le travail qui a été à nouveau fourni pour ce Débat d'Orientation Budgétaire. Le sérieux qui est donné à la gestion du budget de l'Etablissement depuis maintenant quelques années, permet d'avancer dans la bonne direction. Il tient aussi à féliciter l'équipe pour quelques projets qui semblent extrêmement intéressants malgré le contexte et qui permettent de mettre des financements sur des priorités comme l'innovation pédagogique et l'accompagnement pluridisciplinaire en Recherche et notamment des démarches RFI. Tous ces efforts n'empêchent pas d'être confronté à un problème beaucoup plus vaste qui dépasse le simple cadre de l'Etablissement. Il s'agit du manque de moyens octroyés par l'Etat, pour remplir des fonctions de plus en plus importantes, sans donner les réformes structurelles nécessaires pour permettre de mieux fonctionner à budget contraint. Si l'on continue dans cette direction, malgré tous les efforts qui seront faits et tout le sérieux qui pourra être donné à l'élaboration du budget, il va y avoir une dégradation des conditions d'exercice, des conditions de travail pour les étudiants et les personnels. Ceci est inquiétant pour l'avenir et il espère qu'un jour une autorité politique prendra ses responsabilités pour réformer structurellement le modèle universitaire.

M.BROCHARD remercie **M.BARBU** pour sa présentation très claire et toujours de qualité. Il souhaite faire un focus sur la diapositive intitulée « une politique sociale volontariste ». Il se réjouit de voir figurer l'amélioration de l'articulation entre les CPOM et la révision des effectifs, car ceci devrait permettre d'avoir enfin, une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, ce qui manquait à l'Université de Nantes et qui devrait permettre une meilleure maîtrise de la masse salariale. Il tient aussi à saluer l'amélioration de la vie du personnel sur les différents sites et l'augmentation du subventionnement des repas pour les collègues. Il explique que c'est un axe très concret qui a été demandé à l'issue du Comité des Personnels de l'Université de Nantes, après une enquête faite auprès des collègues. Enfin l'aménagement d'espaces de convivialité sur les sites, lui paraît une bonne chose et va dans le sens d'un bien-être au travail.

LE PRESIDENT remercie les administrateurs pour ces pistes de réflexion, ces positionnements par rapport à la politique de l'Etablissement, mais aussi la politique nationale. Il salue aussi le travail réalisé par **M.BARBU** et par les services financiers.

POINT 6 : APPROBATION DE LA CHARTE DE GESTION DES PERSONNELS CONTRACTUELS (APRES AVIS DU CTE ET EXAMEN PAR LA CPCA)

LE PRESIDENT précise qu'il attache beaucoup d'importance à ce point, car il y a enfin des éléments de clarification et de visibilité. Il rappelle la situation de 2012, quand fin août 2012, un bon nombre de personnels contractuels ne savaient pas quelle allait être leur situation la semaine suivante. Il n'y avait pas de gestion et les règles du jeu n'étaient pas connues par les personnels. La situation humaine était très difficile. Le travail réalisé a été collaboratif. Il a été présenté aux instances, y compris à la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires (CCPANT) qui a donné un large avis favorable au dispositif.

MME LE FICHANT souhaite avant tout remercier la Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social (DRHDS) et **MME TEXIER**, la Directrice Générale Adjointe. Le travail de fond a été mené sur plusieurs années et s'est accéléré ces derniers mois, avec l'approbation de **M.BIAIS** et du **PRESIDENT**. Le dispositif est précieux pour les agents contractuels notamment pour valoriser leur parcours professionnel. Il concerne environ 500 personnes.

Sur le constat de départ, qui a été relayé bien évidemment par tous les représentants et aussi les agents eux-mêmes, les Composantes et les Laboratoires, elle explique qu'il y avait une absence de formalisation et d'homogénéisation des règles de gestion des agents contractuels et une mauvaise connaissance des règles en vigueur. Ceci entraînait des difficultés d'application, une réelle précarisation et un manque de reconnaissance des agents, qui ne pouvait être tolérée. Un groupe de travail a été constitué et les objectifs principaux ont été rappelés : harmoniser les règles au sein de l'Etablissement, faciliter l'information des contractuels et la gestion par les agents de la DRHDS, assurer par une connaissance et une information en amont, les suites de la carrière de l'agent et assurer une qualité de vie au travail. Il s'agissait aussi de se mettre en conformité avec la réglementation, ce qui était porteur d'une déprécarisation de la situation des agents. Le groupe de travail était constitué de représentants du personnel issus des instances consultatives, de Directeurs de Composantes, de Responsables Administratifs de Composantes, de Directeurs de Laboratoires et de Responsables Administratifs de Laboratoires et de membres de la DRHDS. Ce groupe particulièrement important en nombre, était habilité de par sa compétence et par sa connaissance fine du terrain, à apporter des éléments d'information concrets. Il y a eu quatre séances de travail collectif. L'objectif était d'échanger et de débattre ensemble autour des points envisagés, de façon ordonnée et structurée, autour des propositions de l'administration. Le groupe a aussi fait des propositions qui ont été, selon qu'elles étaient entendables et soutenables, intégrées dans cette Charte. La Charte ne concernera que les agents recrutés sur le fondement de la loi du 11 janvier 1984. Ceci exclut donc par conséquent de cette Charte, les chargés d'enseignement, c'est-à-dire les vacataires, les doctorants contractuels, les personnels recrutés sur le fondement de la loi LRU, les enseignants contractuels et les post doc.

L'architecture de la Charte obéit à une logique calée sur la vie d'un contrat, avec quatre parties. La première concerne le recrutement avec un focus sur la durée du contrat, la procédure afin que les recruteurs sachent exactement sur quels motifs de la Loi, ils doivent recruter en fonction de leurs besoins. Une deuxième partie est consacrée au parcours professionnel des agents pour qu'ils sachent qu'ils seront guidés dans leur démarche. L'établissement fera en sorte de leur assurer un suivi y compris en termes de formation et d'évolution salariale. La troisième partie concerne l'accompagnement vers la fin du contrat, car il faut les rassurer dès le début du contrat. La dernière partie est consacrée aux dispositions transitoires car il y a des situations temporaires qu'il faut gérer avant la date d'application de la Charte.

MME LE FICHANT souhaite préciser que les démarches ont été initiées lors des rencontres de proximité RH, avec **MME TEXIER** et **MME LORET**, avec les Composantes, qui ont pris conscience qu'il fallait contribuer à la déprécarisation de ces personnels en leur offrant des possibilités de concours, de titularisation. Ce sont des préoccupations réelles que les Directeurs de Composantes et de Laboratoires ont aujourd'hui.

MME TEXIER s'associe aux remerciements de **MME LE FICHANT** pour saluer le travail de la DRHDS, en particulier **MME LORET** qui a contribué fortement à l'élaboration de ce document. **MME**

TEXIER explique qu'elle a souhaité faire quelques focus sur des éléments de cette Charte, le document complet ayant été mis à disposition des administrateurs sur le Prodoc.

S'agissant de la procédure de recrutement, la Charte permet une présentation claire des motifs de recrutement et des durées de contrat correspondantes. Ceci va permettre au service recruteur de disposer, dans le document, de toutes les informations nécessaires au moment où il va formuler l'expression de son besoin ou de sa demande sur l'application « appli RH », qui est l'outil de la DRHDS pour former les demandes de recrutement. Ceci va aussi permettre au recruteur de donner au candidat potentiel, l'ensemble des informations, en amont, au moment du choix du processus de recrutement. Elle va préciser les conditions dans lesquelles doivent se dérouler le recrutement et va garantir une transparence des procédures. Il y a des procédures inscrites, relatives à la composition des jurys de recrutement, avec une présence de plus en plus forte des services RH en tant qu'experts, notamment pour le recrutement des catégories A. Autre point essentiel, cette Charte va placer la DRHDS et les gestionnaires RH, au cœur des dispositifs, pour leur permettre d'avoir l'information et de pouvoir instruire ensuite les demandes de manière plus optimisée.

MME TEXIER souligne qu'ont été insérés dans la Charte, des tableaux schématiques, afin d'avoir une approche plus simple pour les recruteurs. Le groupe de travail a fait le choix de travailler sur une grille de rémunération à l'embauche, face au constat de la disparité des situations et de ce manque d'homogénéité au sein de l'Etablissement. La Charte fixe une grille de rémunération qui tient compte du niveau de fonction et de responsabilité mais aussi de l'expérience professionnelle. Elle va permettre de définir un cadre applicable à l'échelle de l'Etablissement, pour autant, il a été laissé une marge d'autonomie au recruteur, de l'ordre de 10%. Ceci permettra de majorer ou de minorer la rémunération sur justification. Il a été pris en compte la spécificité des contrats de Recherche grâce à la présence notamment dans le groupe de travail, d'une Responsable Administrative de Laboratoire. La Charte va s'adapter aux problématiques de recrutement liées à des métiers rares, pour un marché du travail sous tension, comme par exemple les problématiques de recrutement de médecin de prévention. Avec un outil souple, il sera possible de leur proposer une rémunération attractive pour réussir à recruter dans ces secteurs-là. En revanche, **MME TEXIER** précise qu'est affirmé dans la Charte, le fait qu'aujourd'hui, il n'y aura pas de régime indemnitaire pour les personnels contractuels. On reste sur un régime classique de rémunération sur la base d'un indice, sans régime indemnitaire sauf les primes ouvertes aux agents contractuels, comme la prime de formation continue ou les primes de participation aux opérations de recherche.

S'agissant des renouvellements de contrats, **MME TEXIER** précise que sera garantie la délivrance d'une information fiable à l'agent dans le respect des délais d'une part et d'autre part, sur la durée du contrat et sur les perspectives ou non de renouvellement, comme l'a souligné **MME LE FICHANT**. Ceci signifie que la DRHDS s'engage à établir des modèles types de courrier dans lequel l'agent saura dès son recrutement, la durée de son contrat et les perspectives ou non de renouvellement. A chaque renouvellement cette information lui sera délivrée, ce qui lui permettra d'avoir non plus une vision au mois, mais une vision plus large. En revanche, il y a une application très stricte des durées maximales de contrat pour les contrats conclus à partir du 1^{er} septembre 2014. La réglementation existe depuis déjà plusieurs années et est réaffirmée aujourd'hui au travers de la Charte.

Sur l'évolution de la rémunération, **MME TEXIER** explique que le choix a été fait également de déterminer une grille d'évaluation et d'encadrer ces dispositifs, puisqu'on était là encore sur des situations disparates. En l'absence de règles et de cadre, il y avait beaucoup de demandes individuelles et une gestion complexe. Trois principes sont posés : aucune réévaluation en dehors de la période triennale, la réévaluation n'est désormais liée qu'à l'entretien professionnel, et enfin des grilles relatives aux modalités de réévaluation, sont insérées dans la Charte. Cette réévaluation sera fixée sous forme de points d'indice, attribués en fonction de la catégorie d'appartenance des agents. Il y a eu un échange intéressant en groupe de travail sur ces évolutions, la grille ayant même été amendée au cours de la réunion. Il fallait arriver à un dispositif qui tienne compte à la fois du fait qu'il n'y a pas de régime indemnitaire pour les personnels contractuels, et en même temps respecter les évolutions de carrière des personnels titulaires. C'est un juste équilibre entre les deux.

MME TEXIER souligne les autres garanties comme l'entretien professionnel, l'accès à la mobilité interne pour les personnels en CDI, l'accès au plan de formation de l'Etablissement, qui sont des mesures déjà en vigueur mais pour autant elles sont désormais formalisées dans la Charte. Il y a aussi le bénéfice du même régime de temps de travail des personnels titulaires ainsi que les prestations sociales et le régime de sécurité sociale.

Il y a enfin une partie relative à l'accompagnement vers la fin de contrat avec trois dispositifs intéressants. On est toujours dans l'idée de donner l'information suffisamment en amont pour permettre à l'agent qui n'est pas reconduit de retrouver du travail ailleurs. La formalisation d'un dispositif d'accompagnement pour optimiser les chances de retour à l'emploi est aussi à souligner, avec l'accompagnement de la DRHDS, une série de formations autour de l'entretien de recrutement, ou encore l'aide à la rédaction de CV. Enfin, un dispositif spécifique pour les autorisations d'absence a été mis en place, dès lors que l'on est sur la période de préavis, pour permettre à l'agent sur son temps de travail, de se rendre à un entretien d'embauche.

En septembre 2016, un bilan de cette Charte sera fait, un an après son entrée en vigueur, par le même groupe de travail.

MME DRONNEAU tient à féliciter le travail accompli par la DRHDS. Ce document est attendu depuis longtemps par les intéressés, les gestionnaires des services et des Composantes. Cette Charte met enfin en place une politique de rémunération pour les contractuels qui était très attendue. Elle réaffirme aussi le droit à la formation et elle installe des mesures d'accompagnement nécessaires, et elle ne peut que saluer ces points. Elle doit être l'occasion de se réinterroger sur le fait de recourir aux contractuels, à court et moyen termes, par rapport aux besoins permanents indiqués dans la Charte pour le remplacement. Elle souhaite rappeler le contexte de l'Université, qui est passée aux RCE avec un déficit d'emplois de titulaires BIATSS. Celui-ci s'est aggravé par les différentes politiques menées que ce soit par le biais de la RGPP qui maîtrise la création des emplois de titulaires, ou par le fait des difficultés financières, notamment la dotation de la masse salariale qui ne couvre pas le plafond des emplois de titulaires possibles. Dans ce contexte, elle constate qu'il n'y a pas assez d'emplois titulaires pour couvrir les besoins permanents. Ainsi l'Université a hérité de personnels qui à l'origine, étaient employés par des associations, elle pense notamment à Univaloire, sur Saint Nazaire, à l'association Gavy Oceanis. A l'Université, il y a des CDI sur des besoins permanents qui devraient être occupés par des titulaires. A terme, il faudra accompagner les Composantes car lors des départs en retraite ou des démissions de tous ces CDI, il faudra nécessairement couvrir tous ces besoins permanents. Cette Charte, cumulée avec le dialogue de proximité RH institué par **LE PRESIDENT** et avec les CPOM, montre que l'Université va dans la bonne voie pour mieux maîtriser cette situation, qui ne répondra pas, de toute façon aux difficultés posées par le manque d'emplois de titulaires nécessaires. Elle arrive malgré tout à un paradoxe, concernant la filière AENES, qui a des emplois de titulaires qui sont vacants, non pas par une volonté de les geler mais parce qu'il existe depuis 2009, la possibilité pour le **PRESIDENT**, d'exercer un veto sur la nomination des personnels de l'AENES dans l'université. Selon elle, il faut revoir cette politique, car les avis défavorables excessivement rendus à l'entrée de collègues de l'AENES, vont à terme, accentuer l'absence de couverture des besoins permanents. Ceci envoie aussi un message négatif pour les collègues de l'AENES, en sous entendant qu'ils n'ont pas leur place dans l'Université, or il ne leur semble pas qu'ils aient un jour démerité de leur mission au sein de l'Etablissement et qu'ils contribuent encore à son bon fonctionnement. A cela s'ajoute, et il faudra en discuter lors de la révision des effectifs, l'ouverture de concours dans cette filière, qui est insuffisant et qui ne permet pas à certains contractuels qui ont été accompagnés à la réussite aux concours, de rester dans cet Etablissement. Le Ministère ne permet pas de dépasser les possibilités d'ouverture au concours affirmées à l'origine. Actuellement, même si il y avait les moyens d'accueillir plus de sortants concours à l'Université, on est dans l'incapacité d'obtenir de la part du Rectorat, contraint par le Ministère, la possibilité de nommer les collègues au sein de l'Université. Elle prend un exemple concret, lorsque l'Université l'an passé, a réussi à nommer un personnel de catégorie B sortant de concours, sans avoir ouvert de concours, alors, un établissement de l'Académie de Nantes, a été déshabillé, alors même que lui avait ouvert le concours. Les conséquences en cascade sont une particularité de l'AENES et sont de vrais obstacles. **M.BIAIS** confirme qu'il n'y a aucune volonté d'avoir une politique d'une filière contre une autre et il s'engage avec les membres de la Commission Paritaire d'Etablissement de l'AENES à travailler sur l'attractivité de cette filière. Il évoque un groupe de réflexion qui va être constitué, pour revoir les pratiques de l'Etablissement, car parfois, on reproduit les choses sans trop se questionner, notamment sur l'exercice du droit de veto, pour essayer d'être beaucoup plus ouvert qu'aujourd'hui. Il pense que le Rectorat serait aussi demandeur de cette nouvelle ouverture de l'Université de Nantes. Il faut aussi travailler sur les concours, et prendre des risques mesurés, pour ouvrir des concours et permettre aux collègues d'être titularisés au sein de l'Etablissement, d'autant qu'il souligne qu'il y a beaucoup de collègues méritants qui font l'effort de préparer ces concours. **M.BIAIS** ne peut que partager le point de vue évoqué par **MME DRONNEAU**.

MME OBLE souligne que ce que recherchent les personnes, ce sont des emplois pérennes. Se faisant, la titularisation lui semble le seul débouché pour avoir une stabilité dans l'emploi. Ceci dit, en tant que Conseillère à l'emploi au sein de Polemploi, elle estime que les postes de contractuels,

sont toujours mieux que rien. La Charte est donc une bonne idée selon elle. Elle en profite pour souligner qu'elle n'a plus d'offre d'emplois venant de l'Université, depuis 6 mois, et elle souhaite savoir si l'Etablissement est passé par d'autres biais. **MME TEXIER** souligne qu'il y a des recrutements, et que c'est surtout sur la période estivale que l'Université fait appel à Polemplei, au moment de la mobilité. Elle précise que l'Etablissement utilise aussi le site du Centre de Gestion territorial.

M.LELOUREC partage l'idée que les emplois permanents doivent être occupés par des personnels titulaires. Cela dit, il faut reconnaître que l'existence d'une Charte qui unifie les pratiques, est une bonne chose. Il a bien insisté en participant au groupe de travail, sur le fait qu'ils ne devaient pas être considérés comme les auteurs de la Charte mais comme de simples contributeurs, la Charte étant de la seule responsabilité de l'administration. Il remarque que la partie revalorisation de la rémunération, dans sa précision en termes d'indice, a disparu et a été extraite de la Charte. **MME TEXIER** précise que ceci se trouve dans la Charte en page 8. Il précise qu'il votera pour cette Charte.

MME SAMI souhaite revenir sur les complications qui peuvent découler de situations où sont positionnés des contractuels sur des besoins permanents. Ils sont recrutés sur un an, renouvelable sur trois ans alors même que sur ces besoins permanents, il y a des personnes déjà formées et au fait de toutes les problématiques et qu'il faut tout recommencer à chaque changement de personnels, au bout d'un ou deux ans. Il faut réfléchir à d'autres solutions pour ces besoins-là. Elle salue les avancées et souligne le bilan, mais qui selon elle, ne tiendra pas forcément compte de toutes les situations. **MME LE FICHANT** précise que cette Charte est évolutive, tout comme l'est l'emploi à l'Université. Le but n'est pas de maintenir sans cesse des contractuels sur des emplois et des besoins permanents. Lorsque des agents remplissent parfaitement leur fonction et font l'unanimité au sein des équipes, il est aussi de leur responsabilité d'envisager avec l'Etablissement, la préparation de concours afin de se projeter à l'Université.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 28 voix pour et 1 voix contre, la Charte de Gestion des Personnels Contractuels de l'Université de Nantes.

POINT 7 : APPROBATION DE LA LISTE DES FONCTIONS OUVRANT DROIT A LA PRIME DE CHARGES ADMINISTRATIVES (PCA) AU TITRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2015/2016 (APRES AVIS DU CTE ET EXAMEN PAR LA CPCA)

M.BERNOUSSI rappelle que chaque début d'année, **LE PRESIDENT** arrête ou modifie la liste des fonctions qui donnent droit à la Prime de Charges Administratives (PCA), liste proposée après avis du Conseil d'Administration. Pour cette année, la liste n'a pas été modifiée par rapport à celle de l'an passé. Elle est soumise au Conseil d'Administration de juillet afin que les personnels concernés sachent dès la rentrée, les décharges dont ils bénéficient. Il est demandé cette année, de rajouter une partie des responsabilités pédagogiques du personnel hospitalo-universitaire (Maître de Conférences hospitalo-universitaire ou Professeur d'Université hospitalo-universitaire). Il y a un référentiel qui existe dans toutes les Composantes, les enseignants non hospitalo-universitaires peuvent en bénéficier, avec un service statutaire auquel se rajoute un certain nombre d'heures référentielles. Les personnels hospitalo-universitaires ou qui exercent des fonctions ou des responsabilités pédagogiques, ne peuvent pas en bénéficier, puisqu'il n'y a pas le fameux statut des 192 heures. Il est donc demandé d'ajouter ces heures, comme Primes de Charges Administratives. Ce point a fait l'objet d'un débat en Commission Permanente du Conseil d'Administration avec une demande de le dissocier de la liste.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 28 voix pour la liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Charges Administratives (PCA) au titre de l'année universitaire 2015/2016.

Le Conseil d'Administration approuve avec 21 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions, la ligne 10 relative « aux responsabilités pédagogiques du secteur Santé » de la liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Charges Administratives (PCA) au titre de l'année universitaire 2015/2016.

POINT 8 : APPROBATION DE MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'IEMN-IAE

(Reporté)

POINT 9 : APPROBATION DU PRINCIPE DE REPARTITION DES DROITS UNIVERSITAIRES POUR L'ANNEE 2015/2016

M.BERNOUSSI précise qu'habituellement, il y a une notification des droits universitaires, le Ministère publiant une circulaire pour fixer le montant des droits universitaires. Le Conseil d'Administration doit se prononcer sur la répartition de ces droits universitaires. Un certain nombre d'éléments sont fléchés dans la circulaire, comme la médecine préventive, la bibliothèque. Il reste la répartition dans le fonctionnement général et ce qui revient à la Composante. C'est la deuxième année consécutive que la circulaire n'est pas connue avant la tenue du Conseil d'Administration. Ceci étant, il faut permettre aux étudiants de s'inscrire dès la semaine prochaine après les résultats du baccalauréat, il est demandé aux administrateurs d'approuver la répartition qui est similaire à l'an passé. **M.AVERTY** informe que l'ensemble des Vice-présidents Formation et Vie Universitaire a envoyé un mail individuel au Ministère pour faire part de leur mécontentement face à une telle situation.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 28 voix pour, le principe de répartition des droits universitaires pour l'année 2015/2016.

POINT 10 : APPROBATION DE DEMANDES DE MODIFICATION OU DE CREATION DE MAQUETTES LICENCE, MASTER ET DOCTORAT (APRES AVIS DE LA CFVU ET EXAMEN PAR LA CPCA)

M.AVERTY présente les demandes de modifications de maquettes contenues dans les dossiers. Il n'y a pas de modifications importantes, elles sont toutes à la marge. L'Université étant en phase d'habilitation, il ne doit pas y avoir de modifications substantielles de maquettes.

Il s'attarde sur la dernière modification, certainement la plus importante, qui concerne un transfert de formation entre l'UFR Sciences et Polytech. Polytech a un cycle préparatoire généralement intégré aux universités. Il précise qu'il y a un parcours, « le parcours des écoles d'ingénieurs » (PEIP) qui est commun avec la Licence 1 et 2 au niveau de l'UFR Sciences, dans le secteur Mathématiques Physique Mécanique Chimie. Il y avait 4 groupes en Licence 1 et 4 groupes en Licence 2. L'UFR Sciences a souhaité ne plus s'engager autant dans cette filière et a proposé de diminuer le nombre de groupes à 2. Ceci ne satisfaisait pas Polytech car il s'agit d'un vivier important d'étudiants très bien formés. Il estimait cette formation très intéressante car elle mettait en valeur aussi la formation de Licence 1 et 2 de l'UFR Sciences. Globalement les étudiants, lorsqu'ils sortaient de cette formation, étaient très bien perçus dans les écoles polytechniques. Après de nombreuses discussions avec le Directeur de Polytech et le Doyen de l'UFR Sciences, il a été décidé de conserver 3 groupes en Licence 1 PEIP à l'UFR Sciences et mettre les 4 groupes de Licence 2 sur Polytech. Les modifications de maquettes ne dénaturent pas la formation. Une partie du coût de cette nouvelle maquette est répercutée sur Polytech. En accord avec le Doyen de l'UFR Sciences, la dotation qui correspondait à ce parcours-là a été transférée vers Polytech.

L'ensemble des modifications a reçu un avis favorable de la Commission Formation et Vie Universitaire du 8 juin dernier.

MME ISHOW trouve que le rapprochement des écoles telles que Polytech avec les UFR est très important et positif, avec cependant une dichotomie entre le système universitaire et le système des écoles. L'imbrication est très favorable. Nantes est d'ailleurs pionnière dans le domaine puisqu'historiquement parlant, elle a été la première école. D'autres écoles ont suivi le modèle, où ces formations, ces classes préparatoires ont été extirpées des universités. Elle trouve dommage après tant d'années, alors qu'il y avait une certaine symbiose, d'en être arrivé là. Il est clair qu'il y a un problème à l'université, de sélection. Il est évident qu'il faut pousser les très bons étudiants, le plus loin possible et les garder au sein de l'Université. Ce qui est regrettable dans la décision prise avec Polytech, c'est que plutôt que de travailler sur ces premières années, puisqu'il était ressenti une sorte de déséquilibre entre Polytech et l'Université, c'était de ne pas retravailler sur les Master, c'est à dire, essayer de réinjecter les étudiants qui étaient à Polytech, et leur faire suivre au sein de l'Université des formations. Ce qui a conduit à cette décision c'est que l'UFR Sciences donnait beaucoup de moyens sans retours de Polytech. Elle estime qu'il y a une opportunité qui a été ratée et elle explique s'en être exprimée auprès du Doyen de l'UFR Sciences. **M.AVERTY** signale que c'est la décision qui a été arrêtée alors même qu'il en avait proposé d'autres. **LE PRÉSIDENT** souligne que la pire solution aurait été que cela s'arrête.

MME SAMI précise que ce sujet a été largement débattu avec l'instauration d'un groupe de travail qui a duré trois mois et qui s'est terminé de façon désagréable, puisque le Conseil de Gestion a voté contre un contingentement, qui a néanmoins été maintenu. Elle estime que des choix étaient à faire, mais qu'il n'y avait pas de bonnes solutions. Du point de vue du Conseil de gestion, la meilleure solution était de faire deux groupes en Licence 1 et deux groupes en Licence 2. C'est typiquement le genre de problèmes qui se pose pour lesquels de toute façon, il n'y a que des mauvaises solutions.

M.BELLETTRE se dit peiné de voir cet échec alors même que c'était une formation qui fonctionnait très bien et dont Polytech était très fier. En tant qu'enseignant de cette école, il estime que le volume d'heures va être amplifié de par cette solution qui est dommageable à tous points de vue.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 28 voix pour, les demandes de modification ou de création de maquettes Licence, Master et Doctorat présentées par l'ESPE, l'UFR Droit et Sciences Politiques, l'IEMN-IAE, l'UFR Odontologie, l'UFR Médecine, la Faculté des Langues et Cultures Etrangères, l'UFR Sciences et Techniques, l'IUT de la Roche sur Yon et l'Ecole Polytechnique.

POINT 11 : APPROBATION DE TARIFS, DONS ET SUBVENTIONS (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

M.BERNOUSSI présente toute une série de tarifs, à la fois des nouveaux tarifs qui concernent le Pôle formation continue lettres, notamment un certain nombre de formations qui se développent, la Mission Langues mais aussi le Pôle formation continue Santé. Le Pôle santé commence à basculer les DU formation Santé à un prix plus important que le précédent, ce qui est un pas important. Il y a aussi des évolutions de tarifs autres, relativement mineures.

Il informe qu'un tarif s'est ajouté récemment suite au Conseil de Gestion du SUAPS qui a eu lieu le 24 juin 2015. Il s'agit de la création d'un Pass'Sport qui se mettrait en place dès la rentrée 2015/2016. **M.BARBU** souhaite rappeler une évolution de l'ensemble du paysage du sport à l'Université décidée il y a un peu plus d'un an, avec la nomination d'un Conseiller Sport, **M.MOREAU** qui a rendu un rapport. Suite à ce rapport, un certain nombre d'éléments ont été mis en œuvre et beaucoup de réorganisations ont été enclenchées. Il s'agit de se concentrer sur un aspect : les étudiants qui s'inscrivaient au SUAPS pour un montant de 45€ (et 25€ pour les boursiers), devaient rajouter 35€, pour accéder à toute l'offre du SUAPS en termes de compétitions. Il fallait engager une simplification. Le seul intérêt à prendre en compte est celui de l'étudiant. Il s'agit de laisser la possibilité de cocher au moment de l'inscription « pratique sportive SUAPS » et/ou « pratique sportive de compétition » avec un tarif unique porté de 45 à 50€ uniquement pour les étudiants non boursiers, comme l'a souhaité **LE PRÉSIDENT**.

MME SAMI se dit choquée par les tarifs de formation continue Médecine, qu'elle trouve très bas. Elle souhaite connaître le coût de l'heure et savoir si le coût des intervenants a été entièrement pris en compte. Au vu des tarifs qui passent dans toutes les autres formations, elle s'étonne de leur faible amplitude. A l'époque où les dossiers complets passaient encore en Conseil, elle avait fait le total et arrivait à un montant de 5€ de l'heure. **MME JOLLIET** explique que ce qui a été fait permet de caler les prix sur ceux des DIU qui sont nationaux. Il y a une évolution des tarifs liés aussi au coût du matériel, notamment l'emploi du matériel de simulation. Elle précise que la maquette comporte environ 200 heures. **MME SAMI** souligne que donc le coût horaire est de 5€ ; elle s'interroge sur les autres DU de l'Université et leur montant. **MME JOLLIET** explique que du fait du statut hospitalo-universitaire, il leur est impossible de se faire rémunérer sur la base d'un nombre d'heures supplémentaires par rapport à un quota. Un Professeur d'Université hospitalo-universitaire peut faire 300 heures, s'il a envie mais il ne sera pas payé en conséquence. Il a un salaire fixe quel que soit le nombre d'heures réalisées. **M.AVERTY** souligne que si l'on envisage d'augmenter encore le tarif, on ne pourra pas malgré tout, rémunérer les personnes, puisque c'est dans leur statut que d'avoir un travail d'enseignement à faire à côté de leur travail de praticien hospitalier. Ils participent ainsi à la formation de leurs futurs collègues. **MME JOLLIET** précise qu'il y a aussi beaucoup de formations paramédicales, pour des personnels travaillant aux côtés des praticiens. **MME ISHOW** souligne qu'il y a sans cesse des remarques et des reproches faits à l'Etablissement de ne pas assez accompagner les formations continues notamment tout au long de la vie. Or, elle estime qu'il est bénéfique de pouvoir se former grâce à des personnes de qualité à un prix raisonnable, tant que ceci ne coûte pas plus d'argent à l'Université. **MME SAMI** ajoute que dans ce cas, ce doit être le cas pour toutes les Composantes. Elle estime qu'il faudrait faire des tarifs différenciés dans ce cas. Que certains personnels du CHU aient

une formation gratuite ne lui pose pas de problème. Mais voir un médecin libéral suivre ce DU pour un montant de 1000€, la choque, tout comme de voir une personne au chômage, payer 5000€ pour suivre une formation.

M.MENUET revient sur les tarifs du SUAPS. Il évoque un climat un peu particulier lors de ce Conseil du SUAPS, avec un Directeur qui a démissionné sans aucune information de personne, un administrateur provisoire nommé qui n'était pas présent. Il avoue ne pas comprendre ce qui s'y passe. Il y a une nouvelle organisation qui se met en place alors même que manifestement les collègues qui s'occupent au jour le jour du SUAPS n'en sont pas convaincus. Il souhaite avoir quelques informations sur la situation. **LE PRÉSIDENT** explique s'être rendu au Conseil du SUAPS pour poser les choses, rappeler la politique présentée en Conseil d'Administration en fin d'année, et l'organisation. Il y a eu un véritable échange de manière à rassurer sur certains points et corriger certaines informations qu'ils n'avaient pas, améliorer les dispositifs et écrire les attendus de la nouvelle organisation. Il explique qu'il en a parlé longuement avec l'administrateur provisoire. Il rappelle qu'en juillet 2013 l'ensemble de l'ASUN lui a présenté sa démission. Il fallait changer les organisations. Il y a dans certains domaines, une opposition entre les activités physiques et sportives, le bien-être, le lien social et la compétition. Ceci ne fonctionnait pas collectivement. Ce n'est pas le SUAPS qui ne fonctionnait pas, mais le SUAPS avec son environnement. La Commission Sport a été présentée en Conseil d'Administration, où autour de la table sont réunis les acteurs pour débattre. Il faut du temps pour que tout s'équilibre. **M.COIC** a accepté de poursuivre le mandat et il est désormais question d'envisager la suite avec apaisement et dialogue. Des lors que sont changés les équilibres et les fonctionnements, inévitablement, ceci génère des questions et des incompréhensions. C'est dans ce contexte qu'a été présenté pour l'étudiant un guichet unique, simple et lisible. La propension à se mettre « à la place de » se décline dans ces tarifs. **M.MENUET** s'étonne que la démission du Directeur n'ait pas été communiquée aux élus du Conseil de Gestion. **LE PRÉSIDENT** précise que c'est la vie même de l'Etablissement qui connaît au sein de ses services, de ses Composantes, une mutation, qu'il s'engage à accompagner au plus près. C'est un enjeu fort avec un grand nombre de personnels et d'étudiants concernés.

M.POUZAIN souhaite rappeler que l'Université de Nantes a proportionnellement au nombre d'étudiants, le plus grand nombre de pratiquants. On ne part pas de rien, mais d'un système qui fonctionne qui ne satisfait peut être pas tous les acteurs. Le sport fait aussi partie de la formation du citoyen et du futur adulte, pas seulement du bien-être. Il faut s'appuyer sur les acquis de l'Etablissement pour pouvoir construire une nouvelle organisation. **LE PRÉSIDENT** souligne qu'il est important d'accompagner cette mutation. On ne peut pas avoir un fonctionnement identique sur 10 ou 15 ans alors même que l'environnement change et le nombre de pratiquants augmente. En termes de compétitions de districts, l'Etablissement est dans un très bas niveau, l'un des plus faibles en France et cela l'interroge. Il faut donner à l'étudiant, la possibilité, sans surcoût, de faire des tournois et participer à des rencontres, ce qui participe de l'offre qui est proposée.

M.GUEVEL approuve totalement ce qui est mis en place. Il reconnaît bien la volonté de l'équipe et du **PRÉSIDENT** en premier lieu, de vouloir restructurer et soutenir la pratique sportive pour le plus grand nombre, mais aussi pour ceux qui ont des velléités à le pratiquer en compétition. Dans les associations sportives, il y a toujours ce dilemme, ce compromis à trouver. Il rappelle que la politique de l'Université de Nantes, et le sport en est un des éléments, porté par un **PRÉSIDENT** et une équipe et approuvé par un Conseil d'Administration, et qu'elle doit se faire à tous les niveaux. Elle ne doit pas se faire ou être décidée au niveau des services communs de l'Etablissement. Ceci est certainement pour le service en question, une petite révolution, d'où quelques résistances à remettre en question certains modes de fonctionnement ou certains usages. En effet, comme **LE PRÉSIDENT** l'a évoqué, les partenaires du service commun ne sont pas pleinement satisfaits des interactions et du service rendu par ce dernier, et il faut l'entendre.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 22 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions, les tarifs.

POINT 12 : REGLEMENTS D'ATTRIBUTION DE PRIX

POINT 12.1 : APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE PRIX PRESENTE PAR L'UFR STAPS

M.BERNOUSSI présente le règlement d'attribution d'un prix qui a eu lieu au cours des Journées Scientifiques de l'Université de Nantes, le 12 juin.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 29 voix pour, le règlement d'attribution de prix présenté par l'UFR STAPS.

POINT 12.2 : APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE PRIX PRESENTE PAR L'UFR DE PHARMACIE

M.BERNOUSSI présente le règlement d'attribution de trois prix.

M.GUEVEL s'interroge sur l'absence de montant dans les documents. **MME PENISSON** précise que les montants seront votés en Conseil de gestion de Pharmacie à la rentrée universitaire prochaine.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 29 voix pour, le règlement d'attribution de prix présenté par l'UFR de Pharmacie.

POINT 13 : PRESENTATION DU BILAN ANNUEL DES SECTIONS DISCIPLINAIRES

M.BELLETTRE présente le traditionnel bilan de la section disciplinaire. 33 cas ont été jugés cette année, en légère augmentation par rapport aux années précédentes puisqu'il y a eu notamment 16 étudiants de l'IUT de Saint Nazaire qui ont produit des faux certificats médicaux, et qu'il a fallu traiter un par un, puisqu'il est interdit de faire un « procès collectif ». Il évoque l'arsenal classique du sursis à l'exclusion ferme quand les cas sont réellement graves. Il y a eu des fraudes à l'examen, des plagiat, et des vols en BU qui sont aussi assez récurrents. Outre l'IUT de Saint Nazaire qui arrive en tête du fait des cas évoqués précédemment, les autres Composantes ont des pratiques très différentes et certains doyens ont tendance à vouloir déferer l'ensemble des cas en section disciplinaire. Il y a eu quelques relaxes notamment pour des faits de plagiat qui peuvent parfois être très factuels. En cas de doute, il vaut mieux réfléchir aux conséquences plutôt que de déferer. **M.BELLETTRE** se propose même de venir tenir ce type de propos en Conseil des Directeurs de Composantes.

M.BELLETTRE tient à remercier la Direction des Affaires Juridiques ainsi que les collègues et étudiants membres de la section. **LE PRÉSIDENT** s'associe aux remerciements car ce n'est pas une tâche facile.

POINT 14 : QUESTIONS DIVERSES

- **Inscriptions 2015/2016** : **M.RUAULT** souhaite des informations sur le nombre d'inscrits sur le logiciel APB pour la rentrée prochaine notamment dans les filières contingentées comme STAPS, Psychologie et PACES. **M.AVERTY** souligne le travail de proximité de la Direction des Etudes et de la Vie Universitaire, avec les Composantes, ce qui permet de limiter le plus possible les cas qui vont rester non satisfaits. Cette année il y avait beaucoup de limites de capacités d'accueil. L'Université de Nantes n'est pas la seule à en avoir, ceci se généralise sur l'ensemble des Etablissements. Après la deuxième vague d'APB, la première ayant eu lieu le 8 juin, et la deuxième le 25 juin, au niveau de la PACES, 1060 inscrits, ce qui correspond à la limite, avec tous les vœux 1 du secteur qui ont été appelés, avec quelques vœux 2 susceptibles d'être appelés. Pour STAPS, 300 inscriptions au niveau de la limite de capacité et 350 vœu 1 du secteur en attente. Il se dit totalement opposé au tirage au sort, mais il souligne qu'il est de la responsabilité de l'Etablissement que les étudiants sortent de formation avec un diplôme. Il y a un fait nouveau cette année, l'augmentation des demandes pour Psychologie, avec limite de capacité d'accueil, et il en résulte 200 étudiants en vœu 1 en attente. Tous ces chiffres ne sont pas sans répercussion sur les autres formations car les lycéens s'inscrivent sur d'autres Composantes. Il y a aussi une capacité d'accueil pour l'UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie, mais toutes les demandes pourront être finalement acceptées. Au niveau de LEA, les choses sont rentrées dans l'ordre. Pour Droit, tous les vœux secteurs principaux ont été satisfaits. Il y avait aussi une capacité d'accueil sur la licence « sciences de la vie » qui avait été demandée par la Composante mais que le Conseil

de Gestion avait refusé. Cette limite avait été demandée pour des questions de sécurité et il explique qu'il n'a pas souhaité l'enlever de ce fait là. Il a travaillé en lien avec l'UFR de Sciences et finalement réussi à prendre tous les vœux 1 du secteur. Sur tous ces inscrits, certains n'auront pas le Baccalauréat, d'autres iront dans des établissements privés. Il y a actuellement une phase de discussion pour prévoir la troisième vague d'appel qui aura lieu le 14 juillet. S'agissant de la procédure, il souhaite une grande rigueur au niveau des services, car des limites de capacité d'accueil ont été mises en place à la demande des Composantes pour des raisons de sécurité. Un lycéen qui arriverait hors délai et hors procédure, ne pourra s'inscrire comme cela a pu se faire par le passé. Il explique être contre le système, maintenant le système existe et il faut le respecter. **MME SAMI** souhaite préciser que s'agissant de la licence « sciences de la vie », que la demande de contingentement avait été faite sans information du Conseil de Gestion. A aucun moment au début des discussions, la question de la sécurité n'a été posée. **LE PRÉSIDENT** rappelle que les règles de sécurité sont très strictes, et que notamment dans une salle où il y a plus de 19 personnes, il faut nécessairement deux sorties. L'ensemble des règles de sécurité oblige à prendre des mesures. **MME OBLE** souhaite savoir s'il y a un entretien, lorsque l'Etablissement refuse à un étudiant son entrée en psychologie et que Sociologie lui est proposée. Elle estime que l'orientation n'est pas la même, tout comme le projet professionnel. **M.AVERTY** précise qu'il n'a pas le droit de recevoir un étudiant et de l'orienter dans telle formation. La sélection à l'entrée de l'Université est interdite. L'étudiant refusé est renvoyé vers le SUIO pour voir la formation qui pourrait le satisfaire en dehors de celle qu'il avait demandée. **LE PRÉSIDENT** précise que les étudiants mettent plusieurs choix de formation. **MME OBLE** estime que ceci renforce encore plus le sentiment d'abandon. Elle prend l'exemple de STAPS et précise avoir un grand nombre d'offres d'emploi pour des enseignants contractuels en EPS, pour le rectorat. Il n'y a plus aucun vivier de professeurs en EPS. **M.AVERTY** estime que le problème ne se situe pas à l'entrée mais plutôt à la sortie. **M.GUEVEL** souligne que des incohérences il y en a dans tous les domaines, notamment au constat du nombre de médecin qui manque et pourtant le numerus clausus en médecine est le même.

- **Délégations CNRS** : **MME ISHOW** explique qu'il y a des demandes faites auprès du CNRS pour l'octroi de délégations, qui n'aboutissent pas pour une année entière, mais parfois pour 6 mois. Ce sont des personnels volontaires et elle souhaite savoir si l'Université pourrait financer elle-même le différentiel qui n'a pas été octroyé par le CNRS. **M.BENHAMOU** précise que c'est une pratique régulière envisagée notamment en cas de projet très ambitieux.
- **Départ en retraite de M.LELOUREC** : **LE PRÉSIDENT** informe qu'il s'agit du dernier Conseil d'Administration de **M.LELOUREC**. Il évoque son parcours scolaire et universitaire et notamment quelques originalités, dont des études de Maths Sup et Maths Spé au lycée Louis Legrand à Paris, l'obtention du diplôme de kinésithérapeute en 1981, ou encore le CAPES en mathématiques puis l'agrégation en 1988. Sur le plan professionnel, il est professeur agrégé à l'Université de Nantes depuis le 1^{er} septembre 1990. Secrétaire du SNESUP 44, il évoque un homme courtois mais déterminé et mesuré dans l'approche du dialogue syndical, posé, qui a été très apprécié. S'agissant de ses participations aux différentes instances de l'Etablissement, **LE PRÉSIDENT** revient sur sa participation au Conseil Scientifique durant de nombreuses années et surtout sur une présence à environ 110 Conseils d'Administration, depuis le 1^{er} janvier 2005 où il a été élu en tant qu'administrateur. **LE PRÉSIDENT** remercie vivement **M.LELOUREC** d'avoir participé à la vie institutionnelle de l'Etablissement sous différentes formes. **M.LELOUREC** remercie **LE PRÉSIDENT** pour ces mots. Il souligne ces quatre mandats au sein du Conseil d'Administration avec quatre présidents différents. Sa participation aux instances était très intéressante même s'il n'a pas toujours eu gain de cause. Il estime ne pas avoir la sensation d'avoir laissé le système universitaire dans un meilleur état en sortant qu'il l'a trouvé en entrant. Il souhaite à tous de continuer à œuvrer pour que le système marche mieux à la fois localement et sur le plan plus général.

En l'absence de questions, **LE PRÉSIDENT** lève la séance à 12h40.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ


Olivier LABOUX